

Wilmart, A., *Auteurs & ouvrages et textes de la vie du moyen âge latin*;
Paris 1941, 217-260.

fatebatur. Testatur et hoc leprosus, osculo tuo mundatus.] Testantur hoc tam²⁹ innumere debilium curationes quam³⁰ demonum crebre³¹ ab obsessis³² corporibus expulsiões. Testantur denique hoc³³ et illi tres a te mirabiliter uite restituti³⁴ mortui. O³⁵ potens et efficax, ni-
45 mium exorabile tue pietatis auxilium. Iam³⁶ eterna eos mors absor-
buerat, — iam in suis eos abditis carcer infernalis incluserat, cum
tu, pie, pro illis precem³⁷ fudisti³⁸, misericorditer subuenisti³⁹, poten-
ter eruisti, mirabiliter eduxisti.

Ad te ergo, quem tam pium, tam misericordem, tam potentem
50 miserorum liberatorem cognosco, — ad te, inquam, sancte et magne
pater Martine, miserum me confero; ad te pauens et tremens con-
fugio; tuum patrocinium, tuam apud districtum iudicem interven-
tionem peto, precor et supplico. Si enim⁴⁰ te patronum et⁴¹ te inter-
uentorem apud ipsum habere⁴² meruero, non ab eo iam dampna-
55 tionis sententiam excipere formidabo, quia, tuis profecto celeriter
placatus precibus, meis clementer dabit ueniam sceleribus pius et
misericors idem iudex et redemptor noster Iesus Christus, qui uiuit
et regnat deus⁴³ per eterna secula. Amen.

28. *coopertur* 6. 29. omis par 2. 30. *tam* 2, 3, 5, 6, 9, peut-être avec
raison, et de même ci-après. 31. *celebres dem.* 2, 3, 5, 6, 9. 32. *obces.* 3,
oppressis 2. 33. omis par 6. 34. *rest. uite* 7; *restituit* 2. 35. omis par
2, 3, 5, 6, 9; 2 et 3 réunissent *mort. potens.* 36. *nam* 2, 3, 5, 9. 37. *prec.*
pro il. 2, 6. 38. *fundis* 2 première main, *fundens* seconde. 39. *sub. mis.*
2, 6. 40. omis par 9. 41. omis par 2, 9. 42. omis par 9. 43. omis
par 6.

XIV

Les écrits spirituels des deux Guigues¹.

Les Chartreux et leurs œuvres sont un sujet presque désespérant pour l'historien. Ces austères et discrètes personnes ont établi des ermitages, pour y demeurer dans l'ombre et le silence, occupées à la méditation des vérités qui ne passent pas. On ne s'attend point à des révélations de leur part. Les chroniques qu'ils ont laissées, d'occasion, sont peu substantielles, tardives et, par suite, s'il s'agit des origines, souvent inexactes². Pourtant, à certaines époques et en certaines régions, ils ont été mêlés davantage à la vie du siècle, soit qu'ils aient dû travailler au développement de leur Ordre, comme au XII^e siècle en France, soit qu'ils aient participé à une sorte de propagande spirituelle, comme aux XIV^e et XV^e siècles dans les pays d'outre-Rhin. En tout cas, ils ont écrit³, et leurs ouvrages

(1) Cf. *Revue d'ascétique et de mystique*, V (1924), p. 59-79, 127-158.

(2) Toutes s'effacent devant les *Annales* de Dom LE COUTELLX († 1709), aujourd'hui accessibles (éd. de Montreuil : t. I, II et III, 1887-1888, pour les années 1084 à 1230). Ce recueil est loin de donner satisfaction au lecteur moderne; mais il met en œuvre un grand nombre de documents conservés dans l'Ordre. Si discutables que soient souvent les dates qu'il propose, et partiales les opinions censées traditionnelles auxquelles il donne cours, il contient d'importants renseignements. Mais ceux-ci concernent plutôt l'histoire que la littérature.

(3) Au sens matériel, c'était pour eux un point de règle; voir les *Coutumes* publiées (en 1127?) par Guigues I, ch. xxviii, n° 2 (*P. L.*, CLIII, 693). Mais encore Guigues entendait précisément appliquer les religieux par ce moyen à un labeur d'édification directe et indirecte: « Quot enim libros scribimus, tot nobis veritatis praecones facere videmur... » (*ib.* n° 4). Guigues a lui-même donné l'exemple en étudiant, avec des prétentions de critique, une collection des Épîtres de saint Jérôme. — On garde encore quatre ou cinq répliques d'une lettre qui accompagnait l'envoi d'un exemplaire de ce travail aux frères de Durbon (maison fondée en 1116); cf. *P. L.*, *ib.*, 593 et XXX, 316. Mais, chose curieuse, les collections des Épîtres de saint Jérôme qui nous sont parvenues dans ce contexte ne correspondent pas aux données fournies par l'auteur. Bien plus, nous avons un manuscrit de Durbon (*Escorial. a. I. 1*) qui rapproche la lettre de Guigues et une collection différente du modèle prévu. — L'auteur du *De exercitio* a répété les prescriptions de Guigues I dans son chapitre « sur l'œuvre des mains » (*ib.*, 881 c-d et 883 b); il va jusqu'à dire des travaux d'écriture.

se sont répandus plus ou moins, et tôt ou tard, qu'ils aient ou non voulu cette publicité.

Dès l'abord de leur histoire littéraire, on est en outre arrêté par une difficulté d'homonymie. Le nom de Guigues, assez commun d'ailleurs pendant le moyen âge sous diverses formes (*Guigo*, *Guido*, *Wido*), paraît leur avoir été cher. Ainsi rencontre-t-on plusieurs Guigues au XII^e siècle, dans les rangs des Chartreux : le cinquième prieur de la Grande-Chartreuse, qui fut le véritable organisateur de l'Ordre (1109-1136) ; le neuvième prieur de la même maison, où il avait été d'abord « procureur », distingué du précédent par un numéro d'ordre : soit Guigues II (vers 1173-1180) en regard de Guigues I ; et encore *Guido*, ancien évêque de Maurienne, chartreux à Portes († 1167) ; puis *Guigo* prieur de Meyriat († 1190), un temps évêque d'Aoste¹. La confusion est encore accrue par la ressemblance de *Guigo* avec *Hugo*, autre nom très répandu en Dauphiné. Guigues I fut remplacé dans la charge de prieur par Hugues (1136-1139). L'évêque de Grenoble Hugues II (1131-1148), ensuite archevêque de Vienne, avait été tout d'abord chartreux. Particulièrement célèbre fut Hugues d'Avalon, profès de la Grande-Chartreuse en 1163, plus tard évêque de Lincoln.

Ce sont les titres littéraires des deux prieurs de la Grande-Chartreuse que nous voudrions discuter brièvement, pour préparer à l'étude des écrits qui leur sont attribués couramment avec plus ou moins de probabilité. Ces notes (il va presque sans dire) ne touchent aux questions que du dehors et en se tenant le plus près possible des manuscrits. Il nous a paru que plusieurs points avaient été mal observés ou complètement oubliés. Il y avait donc lieu de procéder à une révision attentive des textes, dût-on se contenter, dans ce premier examen, d'amorcer quelques dissertations ou éditions particulières. Pour le reste, nous laisserons volontiers à d'autres, mieux qualifiés, le soin d'aller au fond des choses.

L'enquête porte, au total, sur cinq ouvrages : les *Méditations* imprimées sous le nom de Guigues I ; un second groupe de *Méditations* encore inédites, dont il reste à décider si elles sont de Guigues I ou de Guigues II ; l'*Échelle des cloîtres*, opusculé célèbre,

turé : « ... opus immortale est ». On doit donc entendre dans le même sens les conseils de Bernard, premier prieur de Portes (fondation de 1115) : *Ep. III* (*ib.*, 893 b sq.). Apparemment, les rédactions proprement dites étaient tenues pour un travail de l'esprit, et non plus des mains (voir la distinction du même Bernard, *ib.*, 893 d, pour donner la préférence aux « exercices spirituels »).

(1) Le nom de *Guigo* était surtout répandu en Dauphiné ; les comtes de Graisivaudan et d'Albon, plus tard Dauphins du Viennois, l'ont porté en série.

attribué tantôt à l'un tantôt à l'autre ; le traité du *Quadruple exercice*, imprimé sous le nom de Guigues II ; enfin, la *Lettre aux frères du Mont-Dieu*, autre ouvrage insigne, revendiqué habituellement, depuis l'intervention de Massuet et en dépit de l'autorité de Mabillon, pour Guigues I.

Cet ordre, simple et logique, a l'avantage manifeste de conduire du certain à ce qui est plus ou moins incertain ou tout à fait illusoire. On prévient ainsi des erreurs qui seraient fatales et l'on échappe proprement au désordre.

Pour parcourir avec plus de sécurité ces étapes, il est utile de garder nettes devant les yeux les principales dates des concurrents. Je les ai déjà énoncées. Celles de Guigues I sont à peu près assurées, c'est-à-dire à un an près. Divers calendriers ou nécrologes cartusiens nous les ont transmises, si j'entends bien Le Cou-teulx. Guigues, premier du nom, cinquième prieur de la Grande-Chartreuse, propagateur et législateur de l'Ordre¹, décéda le 27 juillet de l'année 1137, à l'âge de cinquante-quatre ans, après trente ans de « conversion » et vingt-sept ans de priorat, la Grande-Chartreuse étant établie depuis cinquante-trois ans². En d'autres termes, Guigues serait né en 1083 (au château de Saint-Romain, proche Tournon) ; il serait entré au désert en 1107 et aurait pris le gouvernement de la communauté en 1110, succédant au prieur Jean I (1102-1110). La computation de Le Cou-teulx donne des résultats un peu différents, avec l'année 1136 comme terme final. Cette dernière date s'accorde moins bien, semble-t-il, avec les circonstances qui déterminèrent la rédaction de la vie de saint Hugues, évêque de Grenoble († 1 avril 1132). En 1134 au plus tôt (22 avril), peut-être seulement en 1136, le pape Innocent II chargea Guigues de perpétuer le souvenir du premier bienfaiteur des Chartreux, pour faire suite à sa récente canonisation³. La *Vie* de saint Hugues fut alors entreprise par obéissance et doit avoir employé les dernières forces du prieur, qui fait allusion à la faiblesse de sa santé⁴.

(1) Mais il reste entendu que l'Ordre des Chartreux n'exista comme tel, sous la juridiction d'un prieur général et d'un chapitre, qu'à partir de 1140, lors de la tenue du premier chapitre, sous saint Antelme ; cf. MARTÈNE, *Annales O. S. B.*, VI, 1739, 327 et 683.

(2) MARTÈNE, *ib.*, 294 ; de même MABILLON (*P. L.*, CLIII, 593 ; CLXXXII, 1101, note). Au point de départ, il y a sans doute une tradition dont on trouve la teneur dans l'anonyme chartreux du XV^e siècle publié par MARTÈNE, *Veterum scriptorum amplissima collectio*, VI, (1729), 164.

(3) *P. L.*, CLIII, 761 et CLXXIX, 256 ; cf. JAFFÉ, *Regesta pontificum romanorum*, n^o 7742.

(4) Voir le Prologue : *P. L.*, CLIII, 763 a. — Le dernier éditeur place la

La carrière de Guigues II n'est pas aussi parfaitement délimitée. Toutefois, nous tenons quelques données indiscutables qui peuvent suffire. En 1173, un accord d'intérêts locaux entre Basile prieur de la Grande-Chartreuse, Gontard abbé de Chalais et Guigues abbé de Boscodon, fait apparaître comme témoin *ex parte Cartusiensium* « Guigues moine, procureur »¹. En 1176, le pape Alexandre III adresse une bulle « à Guigues, prieur de la Chartreuse et à ses frères »². Autre bulle du pape « au prieur Guigues » en 1177 (11 juillet), pour confirmer les décisions du chapitre général³. On trouve de précieux renseignements, pour la même période, dans la *Vie* de saint Hugues de Lincoln. Hugues avait remplacé Guigues dans les fonctions de procureur (vraisemblablement, en 1173 ou 1174), après l'abdication du prieur Basile⁴. Vers 1180, le roi d'Angleterre Henri II fait demander Hugues, déjà fameux, pour sa récente fondation de Witham (près Bath). Le prieur s'oppose à cette requête aussi fort et aussi longtemps qu'il peut; il estime le concours de Hugues nécessaire à « sa vieillesse »⁵. Hugues néanmoins partit pour l'Angleterre; quelques années plus tard (1186), il était promu évêque de Lincoln. Cependant Guigues, démissionnaire et remplacé par le jeune Jancelin (1180-1233), vivait toujours; une chartre citée par Le Couteulx pour l'année 1185 mentionne côte à côte « Bovon moine de la Chartreuse », que nous retrouvons, et « Guigues, précédemment (*olim*) prieur de la même maison »⁶. De 1173 à 1185, on a donc des traces certaines de Guigues II, d'abord procureur, puis prieur, enfin démissionnaire. Le Couteulx le fait mourir seulement vers 1193 (au lieu de 1188, date plus souvent donnée). Il était alors sûrement dans un âge avancé; mais il est douteux qu'il ait jamais connu Guigues I, si tôt

composition de la *Vie* en 1135-1136 (cf. C. BELLET, *Vita sancti Hugonis*, Montreuil, 1889, p. XVI).

(1) Je cite la plus récente édition : J. CH. ROMAN, *Les chartes de l'Ordre de Chalais (Archives de la France monastique, Ligugé 1923)*, I, 108.

(2) *P. L.*, CC. 1080; JAFFÉ, *op. l.*, n° 12733; et cf. *Revue Mabillon*, XX (1930), p. 163 (n° 4). Le texte de la pièce fait lire : soit *Guidoni* soit *Hugoni* (voir LE COUTEULX), par confusion; très probablement, cette confusion existait déjà dans l'original sous quelque forme.

(3) *P. L.*, *ib.*, 1128; JAFFÉ, n° 12882.

(4) *Vita s. Hugonis* I, 12 : *P. L.*, CLIII, 959 b.

(5) « Vivit Dominus ! — lui fait dire le biographe de Hugues, II, 3 (*ib.*, 988 c) — numquam iste sermo (l'acquiescement aux désirs du roi et de ses légats) egredietur ex ore meo, quo iubeam Hugonem meam senectutem deserere suaque dulcissima et necessaria praesentia Carthusiam viduare. »

(6) *Annales O-dinis Cartusiensis*, III, 44.

qu'on le fasse naître¹. Entre l'un et l'autre, la distance devait être d'une trentaine d'années.

En résumé, Guigues I appartient surtout au premier tiers du XII^e siècle; Guigues II, dont l'existence fut plus longue, mais le gouvernement beaucoup plus court, appartient à la seconde moitié du même siècle. Tel est le cadre historique dans lequel prennent place, en droit tout au moins, les écrits disputés.

* *

I. — Migne a compris parmi les œuvres de Guigues I une série de *Méditations* qui sont distribuées en vingt chapitres, sous des titres particuliers². Tout lecteur vérifie pour son compte les remarques de Clément (1759) : « A l'exception des trois derniers (chapitres) qui forment des discours suivis » — peu développés d'ailleurs — l'ensemble « consiste en pensées détachées, mais relatives à un même sujet. Ces pensées, courtes, nobles et solides, sont exprimées avec force et onction... »³. A vrai dire, la force y est plus sensible que l'onction. La plupart de ces maximes, fruit d'une sagesse aiguë, presque cruelle, ont une rare saveur. L'auteur est un moraliste qui a percé à jour tous faux-semblants et mesuré exactement la misère des passions humaines. Il donne à ses expériences la forme de réflexions impitoyables, qu'adoucit seulement le souvenir latent de l'amour divin et des choses éternelles. Cette curieuse conversation intérieure nous rappelle surtout, après les livres Sapientiaux, les dits ou apophtegmes des premiers moines. Mais comment établir l'authenticité du recueil ?

Nous savons que Guigues I était une personnalité puissante. L'organisation définitive des « pauvres chartreux », comme il les appelait et faisait appeler⁴, est une preuve de fait qui se passerait

(1) Les dernières pages du *De exercitio* offrent une référence directe, qui serait concluante à cet égard : « Hinc bonae memoriae et cum omni honorificentia nominandus venerabilis Guigo quintus Carthusiensis eremi prior litteris, ut legimus, saecularibus et divinis admodum eruditus... » (*P. L.*, CLIII 883 b); mais l'attribution du *De exercitio* à Guigues II n'est qu'une conjecture inerte, comme on le verra plus loin. — Rapprocher une autre référence du même traité, *ib.*, 821 b et d. J'ai repris plusieurs de ces questions dans un long travail auquel je renvoie une fois pour toutes : *La chronique des premiers Chartreux*, Ligugé (1926), 66 p. (extrait de la *Revue Mabillon*, XVI, 1926, pp. 77-142).

(2) *P. L.*, *ib.*, 601-632.

(3) *ib.*, 590 a.

(4) Voir les textes cités ou indiqués *ib.* 593 b, 600 a et b, 788 b et sq., et la nouvelle lettre indiquée ci-dessous; et rapprocher surtout la chartre d'Odon, abbé de Saint-Remi, pour la fondation du Mont-Dieu (1137) : *Annales O. S. B.*, VI, 664.

d'aucun contrôle. Mais l'on ne peut rester indifférent aux témoignages d'estime particulière que lui rendent les plus distingués de ses contemporains, saint Bernard et Pierre le Vénérable. Ce dernier parle de Guigues avec un respect attendri et le dépeint excellemment, s'adressant à nul autre que l'abbé de Clairvaux : *singularis suo tempore et praeclarissimus religionis flos, dominus Guigo prior Carthusiensis...*¹. Dans le *De exercitio*, on lit après les termes que j'ai déjà rapportés, touchant son érudition, cet éloge significatif : *acer ingenio, memoria tenax, facundia admirabilis, exhortator efficacissimus*². Les *Méditations* imprimées ne sont donc pas indignes de ses mérites. Mais, encore une fois, quelles garanties en avons-nous? De quelle tradition cet opuscule se recommande-t-il?

Migne ne fait que reproduire le texte de la *Maxima Bibliotheca* de Lyon (1677). Ce texte est, en dernier ressort, celui d'une édition parue à Anvers en 1550 (déjà à Louvain en 1546?) et qui rapprochait assez bizarrement les suaves *Méditations* (« *meditativae orationes* »)³ de Guillaume de Saint-Thierry et les nôtres, si dissemblables⁴. Personne ne s'est encore soucié de rechercher les manuscrits qui sont par derrière.

En fait, il y a des manuscrits de cette recension; des manuscrits

(1) *P. L.*, CLXXII, 592 c (*Ep.* 388 écrite vers 1150, incluse dans la correspondance de saint Bernard). Voir d'autre part la lettre du même au prieur Basile : *P. L.*, CLXXXIX, 457 sq. (VI, 40), et celles qu'il avait adressées à Guigues : *ib.*, 103, 201 (I, 24 et II, 12); on possède aussi une lettre de Guigues à l'abbé de Cluay : *ib.*, 105 (I, 25 = *P. L.*, CLIII, 594). J'ai fait connaître récemment une lettre envoyée vers 1131-1135 à Guillaume X, comte de Poitiers et duc d'Aquitaine, relative au schisme d'Analet (cf. *Revue Bénédictine*, XLIII, 1931, p. 55 sq.). De saint Bernard à Guigues, deux lettres subsistent : *P. L.*, CLXXXII, 108 sq. (*Ep.* 11 et 12); à rapprocher la *Vita S. Bernardi*, par Geoffroy : II, 3-4 (*P. L.*, CLXXXV, 305).

(2) *P. L.*, CLIII, 883 b (cf. 821 d). — On trouve une curieuse reprise de cet éloge dans l'Anonyme de MARTÈNE, *Amplissima*, VI, 163 b. Apparemment, les deux écrits citent ensemble, sans se rien devoir l'un à l'autre, un texte très ancien; et ceci confirme la suggestion déjà faite (ci-dessus p. 219 n. 2). Rapprocher le portrait de Guigues tracé dans la *Vita S. Anselmi*, II, 9 (*Acta Sanctorum*, juin, VII, 204); l'auteur était un contemporain d'Anselme († 1178).

(3) *P. L.*, CLXXX, 205; ce titre est confirmé par le manuscrit de la Bibliothèque Mazarine et par l'ancienne *Vita* trouvée par MABILLOU dans un manuscrit de Reuil et récemment identifiée par P. PONCELET (Paris B. N., 11782, fol. 340-341); cf. *P. L.*, CLXXXIV, 299. Les exemplaires de ces *Méditations* ne paraissent pas avoir été nombreux. Je n'en ai remarqué que deux, l'un et l'autre incomplets : Mazarine 776, XII^e s. (provenant de Reuil) et Charleville 114, XII^e s. (provenant de Signy).

(4) L'édition « princeps » a été plusieurs fois reproduite : Anvers, 1554 et 1589; Paris, 1600; Munich, 1685. Cf. *P. L.*, CIII, 590 a; dans sa notice sur Guillaume de Saint-Thierry (*Histoire littéraire*, XII, 317), CLÉMENT indique de plus les éditions de Louvain 1546 et d'Anvers 1590. Je n'ai pu consulter que les éditions de 1589 et de 1600.

qui non seulement sont conformes à la teneur du texte imprimé, mais justifient, plusieurs du moins, l'attribution à Guigues I :

*Incipiunt meditationes reverendi patris divi Guigonis prioris
Cartusie quinti de veritate et pace et quomodo per solam veritatem pax habetur.*

Ainsi se présente un exemplaire du xv^e siècle, conservé à Douai. Deux autres offrent un libellé équivalent. Le manuscrit de Douai n'a que quinze chapitres, celui de Paris en a vingt et un; mais, divisions à part, c'est bien toujours le même texte « vulgate », et de même dans les quatre autres manuscrits du xv^e ou du xvi^e siècle que j'ai pu retrouver¹.

Nous sommes toutefois, de ce côté, loin du compte exact. D'autres manuscrits plus anciens existent encore, où la véritable image des *Méditations* s'est perpétuée fidèlement, sans qu'on en puisse douter. Grâce à ces nouveaux témoins, l'on obtient un recueil dont l'étendue est deux fois plus considérable, avec des traits qui, par bonheur, permettent d'établir l'authenticité. Le développement est d'ailleurs tout autre, les maximes se succédant, courtes ou prolixes, sans aucun plan, et il est sûr qu'une édition complète s'impose désormais. On devine ce qui s'est passé au xv^e siècle, vraisemblablement au début de ce siècle, sinon un peu plus tôt, et dans un milieu cartusien de la basse Allemagne. Un admirateur de Guigues aura voulu mettre un peu d'ordre dans ces pages, trop denses, de réflexions et de conseils. De là une édition audacieuse et tyrannique, qui, en retenant sous des titres précis² les passages plus ou moins connexes, a rejeté délibérément toutes les portions étrangères au plan du compilateur, et enlevé finalement à l'ouvrage son caractère personnel.

La vraie tradition n'est conservée, à ma connaissance, que dans

(1) Soit, au total : Paris, B. N. 3591 (le célèbre *Thevenotianus* de l'*Imitation*), xv^e s., fol. 41^v-66; — Douai, 398 (« liber monasterii beate Marie ad VII fontes » [Zevenborren, près Bruxelles, rattaché en 1417 à la congrégation de Windesheim, selon une information de DOM J. HUYBEN] — et non pas de Marchiennes, comme suggère le *Catalogue général*, xv^e s., fol. 111-122^v; — Göttingen, *Theol.* 94, xv^e s., fol. 22; — Bruxelles, 2285-2301 (de Corsendonck), xv^e s., fol. 221-240; — Wolfenbüttel, *Helmst.* 509 (du Mont-Saint-Jérôme, autre témoin célèbre du *De Imitatione*), ann. 1424, fol. 46^v-71^v; — Bruxelles, 4385-86 (Jésuites de Hal), xvi^e s., fol. 8-40^v; — Cologne, Stadtarchiv, *W.* 8^o 535 (Chartreuse de Cologne), xv^e s., à la suite du *De spiritualibus ascensionibus*, de Gérard de Zutphen.

(2) Ce sont ceux-là mêmes que nous avons encore dans la réimpression de MIGNÉ. Il y a en effet concordance, à cet égard, entre le texte imprimé et le manuscrit de Paris; la différence d'une unité provient de ce que le texte imprimé réunit deux titres dans son chapitre XVII.

trois manuscrits du XII^e siècle¹ et un du XV^e. Dans l'intervalle, le texte banal avait réussi à s'implanter, ruinant les chances du texte authentique. Il est notable que l'un des manuscrits du XII^e siècle provient de la Grande-Chartreuse, rédigé dans une grosse écriture un peu tremblée. On est tenté tout d'abord de le prendre pour l'autographe lui-même. Mais, de temps à autre, il offre de telles fautes que force est de ne voir en lui qu'un exemplaire dérivé. Aussi bien, celui de Clairvaux est parfois meilleur.

Ces manuscrits intitulent d'accord :

Meditationes Guigonis prioris Cartusiae.

Leur âge et le fait certain qu'ils ne procèdent pas l'un de l'autre sont des arguments suffisants pour qu'on attribue l'ouvrage, sans inquiétude, à Guigues I. Mais deux développements, écartés par l'éditeur de la fin du moyen âge, jettent une lumière imprévue sur l'origine du recueil. Ce sont les seules citations que je puis me permettre en cette notice sommaire.

Considérant la dépendance des créatures inanimées à l'égard de l'homme, l'auteur fait retour sur lui-même et en vient à s'inter-peller en ces termes² :

Agri, parietes, domus, prata, saltus, vineae et cetera mundi huius debent optare ut tu, IDEST GUIGO, possis implere quod vis. His enim expedit. Nam eorum desideras et elaboras meliorationem, aut addendo quae necessaria aut utilia sunt, aut eadem ipsa mutando in melius. Tu
5 VERO, IDEST GUIGO, non debes optare ut fiat quod vis. Non enim vis aut elaboras tuam meliorationem, idest huius animae ac corporis, sive addendo vere utilia, sive haec eadem in melius demutando, sed totam aut fere totam intentionem tuam ad experiendum per sensus corporis alienas qualitates impendis et quicquid earum.

Il est rare, dans l'histoire de la littérature, qu'on entende des témoignages aussi directs; l'écrivain en personne déclare son identité.

(1) Troyes n° 854 (de Clairvaux), fol. 137-169; — Grenoble n° 264 (de la Grande-Chartreuse), fol. 5-24; — Munich, *Clm.* 11352 (de Polling), fol. 1-69.

(2) Paris, B. N. 458, fol. 135. C'est le manuscrit même qui avait été remarqué par LABBE chez les Chartreux de Paris (DELISLE ne l'a pas compris dans sa liste, *Cabinet des manuscrits*, II, 252); les *Méditations* qui font suite à celles de Guigues ont, semble-t-il, pour véritable auteur Jean de Schonoven, dont le nom aura été mal rapporté (... *Iohannis Stonchoriem de Viridivalle*...).

(3) Troyes, n° 854, fol. 159^r; Grenoble n° 264, fol. 18^r. — Ce passage est dans le même train de pensée que le long développement : *Si interrogas homines...* (*P. L.*, CLIII, 618 a-d). On a exactement cette suite : *Si interrogas homines...*; trois morceaux inédits, beaucoup plus courts : *Considera veprem...*, *Rememora modos cognoscendi...*, *Voluntas sine sapientia...*; alors enfin, le texte que je cite.

Voici maintenant une allusion précise à des incidents qui, étant connus par ailleurs, fournissent une date¹ :

Quid denique episcopi aut sacerdotes ceterique nutricis huius vicarii, docendo, monendo, promittendo, minando, communicando, aut etiam EXCOMMUNICANDO, omnemque curam exercendo, aliud faciunt, nisi stultum puerum istum a perniciosis gaudiis revocare? Hinc est enim
5 etiam HIC MOTUS INTER EPISCOPUM NOSTRUM ET COMITEM. COMES enim puer est. EPISCOPUS vero piae nutricis vices gerit. Passer est RES DE QUA CONTENDUNT. Sed puer iste, robore corporis et fautorum multitudine contumax, nutrice contempta, utpote DEBILI MORBIS AC SENIO, perniciosus fruitur gaudiis, dolente ipsa tanto amplius quanto eum
10 amplius diligit, non quod invidet eius gaudio, sed quod hinc secuturos dolores consideret. Prorsus, mundi dolores puerorum sunt, amissis passeribus dolentium.

Rien n'est plus facile que de transcrire en clair ces indications. Elles se rapportent évidemment à la querelle de Hugues I et du comte Guigues III († 1125), au sujet du patrimoine de l'Église de Grenoble. Nous en trouvons la réplique dans la *Vie* de saint Hugues². A deux reprises, l'évêque excommunia le comte pour ses empiètements; à deux reprises, le comte chassa l'évêque de son siège, sans égard pour son âge (il était né en 1053). La paix ne fut conclue qu'en 1116, en présence de Guy de Vienne (*Guido*), le futur pape Callixte II³.

Si nous étions sûrs que les manuscrits des *Méditations* correspondent matériellement à l'autographe quant à l'ordre des développements, la rédaction entière devrait être placée avant cette date de 1116. En toute hypothèse, une partie du recueil reflète la pensée intime de Guigues I pendant les premières années de son gouvernement. Ce n'est guère d'ailleurs qu'un scrupule qui nous fait hésiter à rapporter le tout à la même période. L'édition, peut-être, montrera la vanité de cette crainte.

(1) Troyes 854, fol. 166^v; Grenoble 264, fol. 22^v. — Ces lignes ne sont tout à fait intelligibles que si l'on se reporte à ce qui précède, c'est-à-dire au morceau : *Quamvis sciat nutrix...*, conservé par les anciens éditeurs (*P. L.*, *ib.*, 608 d—609 a et b) : le genre humain est un enfant en bas âge qui s'empresse vers l'objet de ses convoitises, mais dont, heureusement, une nourrice vigilante et ferme comprime les élans.

(2) Chap. iv, § 16-17 : *P. L.*, *ib.*, 773 sq.

(3) Il est exact que l'évêque de Grenoble, Hugues II († 1155), successeur de Hugues I en 1131 et précédemment chartreux, eut aussi une dispute (en 1133) avec Guigues IV Dauphin († 1142), à propos du port de l'Isère; mais les circonstances, pour le reste, ne correspondent plus. Il n'y a donc pas lieu de s'attarder à discuter le cas.

* *

II. — Avec les *Méditations* ramassées et, pour ainsi dire, réalistes, dont je viens de rappeler la physionomie traditionnelle, les nouvelles *Méditations* que c'est ma tâche de signaler, depuis longtemps oubliées, sont en parfait contraste. Non seulement le ton est tout différent, celui de la piété qui s'épanche, douce, calme, pénétrante. Les sujets encore sont pris ailleurs et plus haut, hors de l'observation familière et de l'analyse du cœur humain. Le religieux s'attache à un texte de l'Écriture, et dès lors sa prière se poursuit librement, alimentée de la même source sans effort. Il s'humilie devant le Dieu vivant, converse avec « le bon Jésus », admire les merveilles de grâce de la Vierge Marie, médite sur le mystère du pain et du vin eucharistiques. Sans doute, l'influence de saint Augustin est perceptible en ces effusions ; mais déjà, pour une part considérable, les thèmes sont modernes et l'on reconnaît un contemporain de saint Bernard.

Je ne puis songer, dans cette occasion, à reproduire en entier l'un ou l'autre de ces morceaux ; d'ailleurs, il serait embarrassant de faire un choix. Mieux vaut proposer quelques extraits, à titre d'exemples ; et d'abord, le début de la première « méditation », qui me semble l'une des meilleures¹.

Bonum mihi, domine, quod humiliasti me, ut discam iustificationes tuas (Ps. CXVIII, 71). *Bonum est viro cum portaverit iugum ab adolescentia sua; sedebit solitarius et tacebit* (Thr. III, 27-28). Sed quomodo, quaeso, solus est qui tecum est, domine deus exercituum? *Non sum,*
 5 *inquit, solus; sed qui me misit mecum est pater* (Io. VIII, 16, 29). O domine Iesu, quid mirum, quaeso, dixisse videris? Cum hominibus conversari videris, cum hominibus manducas et bibis, et cum turbis sermocinaris; et te solum non esse commemoras. *Non sum,* inquit *solus; sed qui me misit mecum est pater* Non adtendo eos qui foris sunt, sed
 10 eum qui intus mecum est. Foris mecum est manus tradentis me in catino; sed intus contra me est, feriens pactum cum inimico meo. Foris comedit panes meos; intus computat denarios suos. Foris propinat osculum, intus venenum. *Qui non est mecum contra me est* (Mt. XII, 30); qui autem contra me est longe est a me. — O bone Iesu, utinam ergo
 15 nullus hic foris sit mecum, ut intus sim familiaris tecum. Vae enim soli, cum quo tu solus non es. Quanti homines in turba degunt et soli sunt, quia tecum non sunt. Utinam numquam tecum sim solus. Ecce nullus hominum mecum est et tamen non sum solus. Ipse ego mihi turba sum. Mecum sunt bestiae meae, quas in sinu meo nutriti mecum ab

(1) J'emploie concurremment le manuscrit du Vatican et les deux manuscrits du Musée Britannique.

20 *infantia mea. Amant nimirum in me consueta cubilia nec in ipsa solitudine volunt recedere a me. Quociens illis inquamavi: Declinate a me maligni et scrutabor mandata dei mei* (Ps. CXVIII, 115). Perstrepunt ranae in penetrabilibus meis et irruit in oculos meos muscarum Egypti pestilentia. *Sedebit,* inquit, *solitarius.* Et vere, nisi sedeat, non erit erit
 25 *solitarius. Ideo bonum est humiliari et portare iugum tuum, domine. Iugo tuo cervix superba mansuescere discit...*

Un jour qu'on célébrait la fête de l'Annonciation, notre auteur applique son esprit avec une impatiente allégresse à l'objet de la solennité²:

Curre pauper, curre illuc, curre ubi est vita. Tibi dico, anima mea: Quare fame et merore consumeris? Numquid consiliarius non est tibi? Curre, misera, ad dominam tuam. Hodie celebrat grande convivium, accipiens in thalamo suo Altissimi filium. Hodie regales nuptiae cele-
 5 *brantur, patent cellaria, aperiuntur horrea et famelici saturantur. Curre, festina, priusquam ianua claudatur. O gratia plena, vide quam vacua est anima mea. Domina mea, tota domus tua frumento, vino et oleo plena est. Tu es enim horreum filii tui Ioseph³, tu infinitae profunditatis cellarium. Ideo, domina, non es passa vinum in nuptiis defe-*
 10 *cisse et dixisti filio tuo benigno Iesu: Vinum non habent* (Io. II, 3). *Conscia vini quod habebas, filium ut propinaret ammonebas. Et vere, domina, nisi nostrum prius deficiat vinum, non interpellas, ut suum nobis ministret antidotum. Vinum nostrum fel draconum* (DÉBUT. XXXII, 33). *Transeat et deficiat nobis letalis infectio, ut veniat et repleat*
 15 *viscera nostra tua vitalis potio. Vinum et musica tua letificant cor. Regales nuptiae sunt. Bibunt amici tui vinum novum et cantant cantium novum. Cantat ibi tuus psalter David: Eructavit cor meum verbum bonum* (Ps. XLIV, 2). *Comederat et biberat quod eructuabat. Vbi? In sanctuario dei, quia dederat ei pius sacerdos de panibus quibus vesci*
 20 *non licet nisi solis sacerdotibus* (I REG. XXI, 1-6). *Cantat sponso, cantat et sponsae novum epitalamium. In voce exultationis sonus epulantis* (Ps. XLI, 5). *Sed quomodo cantabit qui fame laborat? Plorare magis habet quam cantare. Ego sum, domina, ego sum qui fame pereo* (Lc. XV, 17). *Vix mihi modicum farinae aut olei residuum est. Tua vero*
 25 *apoteca oleo plenissima est et superhabundat, ut omnia pauperum vascula quae ad te suspectant repleantur. Plena et vini, plena olei, plena frumenti. Tu es enim illud maximum horreum filii tui Ioseph, in quo frumentum septem annorum plenissimorum reconditum est...*

Enfin voici comment l'inspire sa foi en l'Eucharistie³:

(1) Début de la Méditation IX.

(2) Référence à GEN. XLI, 35, 47, 56. Le manuscrit du Vatican omet *tui*, tout en marquant une pause après le mot *Ioseph*. Mais on retrouve plus loin la même allusion dans un contexte parfaitement clair.

(3) Début de la longue Méditation X. — Comme précédemment, je dois

Qui manducat carnem meam et bibit sanguinem meum habet vitam aeternam (Io. VI, 54). Doce nos, magister bone qui solus doces hominem scientiam, doce nos quomodo carnem tuam manducare et sanguinem tuum bibere debeamus. Scimus enim, domine, quoniam
5 verba tua spiritus et vita sunt. Carnalis autem homo non percipit ea quae sunt spiritus dei. Nam qui per se hoc verbum percipere voluerunt inter se litigabant ad invicem et ideo non suxerunt mel de petra, sed, eliso cornu, abierunt retro quidam etiam ex discipulis dicentes : *Durus est hic sermo* (Io. VI, 60). Tu autem, domine, percussisti petram et
10 exierunt aquae largissimae, ita ut biberet populus et iumenta. Sed populus bibebat de spiritali eos consequente petra (I Cor. X, 4). Iumenta autem nondum bibunt de spiritali, quia iumenta sunt.

Inclinasti, domine, caelos tuos et descendisti usque ad humillimos nostrae locutionis modos, sed iterum ponis nubem ascensum tuum
15 (Ps. CIII, 3), quia per carnem tuam traicis nos ad spiritum. Alioquin caro non prodest quicquam remanentibus in carne tantum; prodest autem caro his qui per carnem proficiunt ad spiritum. Nec ignoramus, domine, quod caro tua et sanguis tuus corporaliter manducetur et bibatur in veritate; sed qualiter eadem caro et sanguis tuus spiritaliter
20 manducetur et bibatur, cum spiritus neque manducet neque bibat, doceri a tuo spiritu exoramus.

Sed per nubem ascendamus ad spiritum et de consueta incognita transeamus, ut, ex his modis quibus caro manducat et bibit, qualiter spiritus etiam suo modo manducet et bibat perpendamus...

Ces *Méditations* composent un groupe de onze morceaux d'une longueur variée. Elles sont complétées, dans la plupart des témoins, par un commentaire du cantique *Magnificat*, qui a été publié par Horstius parmi les sermons de saint Bernard et noté par Mabillon comme douteux¹. Il me paraît extrêmement probable, eu égard au

renoncer à marquer tous les emprunts qui sont faits à l'Écriture. — Cette très intéressante « méditation » est certainement plus « curieuse » et impersonnelle que les précédentes (on pourrait la concevoir comme le premier état d'un sermon). Mais la suivante et dernière, qui a encore pour sujet l'Eucharistie, revient au mode affectif.

(1) *P. L.*, CLXXXIV, 1121-1128. « Bernardi venam haud omnino assequitur », remarque MABILLON (*ib.*, 1121). HORSTIUS avait trouvé ce texte dans un manuscrit du Jardinot, sous le nom de saint Bernard; et de même MABILLON, dans un manuscrit de Jumièges. — J'aurais à signaler (c'est-à-dire à part du contexte des *Méditations*) les exemplaires suivants, soit attribués à saint Bernard soit anonymes : Paris, B. N. 2940, XII^e s., fol. 94 et *N. Acq.* 217 (de Savigny), XII^e s., fol. 150; — Oxford, Bodl., *Laud. Misc.* 402, XIV^e s. (d'après M. H. E. CRASTER), fol. 57^r; — Londres, B. M., Royal 5. A. XII, XV^e s., fol. 26; — en outre, deux manuscrits de l'Arsenal (cf. B. HAURÉAU, *Notices et extraits de quelques manuscrits...*, VI, 1893, p. 141). Dans tous les cas, je suppose que la rédaction a été fournie, directement ou indirectement, par le recueil de Guigues. Un indice de cette origine subsiste, semble-t-il, dans le contexte particulier du manuscrit 2940 de la Bibliothèque Nationale : l'*Expositio eiusdem (Bernardi) super canticum beate Virginis* est suivie de *Meditaciones Guidonis Augensis* (fol. 99^v) et d'une *Epistola Guidonis de Mauritania* (fol. 111^r).

contexte, que ce petit traité procède de la même veine que les *Méditations*. S'il en est bien ainsi, nous aurions peut-être une précieuse clé pour identifier d'autres pièces comprises indûment par les premiers éditeurs dans les œuvres de l'abbé de Clairvaux.

C'est un fait que, tout comme le nom de saint Augustin, celui de saint Bernard a exercé une attraction presque magique sur une foule de productions éparses qui n'étaient pas indignes de lui. Ce phénomène a une très grande importance dans l'histoire littéraire du moyen âge. Nous saisissons ici même l'un de ses effets. Sur les sept manuscrits des nouvelles *Méditations* qui sont parvenus à ma connaissance, quatre placent ces textes sous le patronage de saint Bernard¹; un les laisse anonyme²; deux, par un très heureux hasard, indiquent ensemble, variantes à part, l'auteur véritable et responsable :

*Meditationes venerabilis viri Guidonis prioris Cartusie*³;
*Meditationes domni Hugonis prioris Cartusie*⁴.

Cette tradition cartusienne, qu'il est impossible de confondre avec une conjecture érudite, nous a été conservée en toute bonne foi par des Cisterciens, plus précisément par deux lointaines filiales de Clairvaux : Clente dans la Marche d'Ancone, fondation de la Chiaravalle milanaise en 1141; Revesby dans le Lincolnshire, fondation de Rievaulx en 1143. Le manuscrit de Revesby remonte à la fin du XII^e siècle; celui de Clente me paraît avoir été composé durant la seconde moitié du même siècle.

Le témoignage des exemplaires démarqués retrouve maintenant sa valeur. Ces *Méditations* ont été rédigées au XII^e siècle. Je

(1) Londres, B. M., Harley 47, seconde moitié du XIII^e s. (d'après M. J. A. HERBERT), fol. 1-12^r (le commentaire du *Magnificat* précède); Oxford, Bodl., *Laud. Misc.*, 371, fin du XII^e s. (de Ramsey ?), fol. 118; — Paris, Sainte-Geneviève 1367, fin du XII^e s., fol. 65-66 (rien que les *Méditations* VII et VIII); — B. N. 1201, XV^e s., fol. 38-56^r (le commentaire est à la suite). Il y a aussi une collection complexe dans un autre manuscrit du British Museum, Harley 3337, (fin du XIII^e s.) fol. 11.

(2) Paris B. N. 3761, XII^e s., fol. 1-38 (y compris le commentaire au terme de la série).

(3) *Vaticanus latinus 134* (« liber sancte Marie Clarevallis de Clento ») XII^e s., fol. 56-67^r; le commentaire suit, sans aucune distinction.

(4) Londres B. M., Royal 8. F. 1, (« liber sancte Marie de Laurentio — de Revesby »), vers 1200, fol. 101^r-110. — La graphie *Hugonis* ne crée aucune difficulté; bien au contraire, elle confirme la tradition correcte. Il suffit d'admettre que le copiste anglais, arrêté par un nom qu'il ne connaissait pas, lui a substitué une forme plus familière. D'autre part, *Cartusie* ne se présente que dans la table du recueil; dans la rubrique même du titre, on lit : *Carnisie* (sic); et c'est un autre signe de l'ignorance du copiste, et tout ensemble de sa bonne foi.

ne vois pas comment on pourrait échapper à cette conclusion qu'elles sont l'œuvre de Guigues II, puisque Guigues I est hors de cause. De plus, il est assez probable selon moi que, s'étant répandues si promptement au XII^e siècle, elles ne datent pas des dernières années de Guigues II¹.

* *

III. — « L'échelle du cloître », ou plutôt des « cloîtrés » : *Scala claustralium*, est un exquis petit livre que tout le monde a lu, sur la vie spirituelle et les degrés, c'est-à-dire les modes progressifs, de la prière. Il porte assez souvent, dans les manuscrits, cet autre titre, qui le définit bien : *Tractatus de quatuor gradibus spiritualibus ou spiritualis exercitii*. Mais il ne faudrait pas oublier qu'il se présente, réellement, dans le cadre d'une lettre.

Pour l'érudit, cet opuscule se trouve être encore un sujet vaste et neuf. Ayant été amené à en étudier le texte, j'ai dû faire le tour des manuscrits qui nous l'ont conservé. Je traiterai donc ailleurs des différentes formes de sa tradition et je tenterai aussi d'en donner une nouvelle édition, meilleure à coup sûr que la vulgate reçue depuis la fin du XV^e siècle². C'est assez, pour le moment de régler,

(1) Outre le caractère du style et le train général de la pensée, une preuve particulière et irréfutable en faveur de Guigues II serait la croyance en l'Immaculée-Conception. Car le progrès de cette doctrine n'a commencé d'être notable et la fête du 8 décembre n'est devenue commune en France, que vers le milieu du XII^e siècle, et l'on peut tenir pour assuré que Guigues I n'avait pas d'autres sentiments à ce sujet que ceux de son ami l'abbé de Clairvaux contrairement, comme l'on sait, au privilège de Marie (la fameuse lettre aux chanoines de Lyon doit être rapportée aux environs de l'année 1140). Mais j'hésite, quant à moi, à reconnaître la doctrine de la Conception sans tache dans les nouvelles *Méditations*, si ce n'est à l'état latent. Le texte catholique est employé : *Tota pulchra es et macula non est in te* (Méditation VII), et le contexte est à l'avenant, sur la sainteté parfaite de Notre-Dame ; toutefois, ceci n'est pas une déclaration explicite de la sainteté originelle. — A ce propos et en vue de certaines objections, il ne sera pas inutile de faire observer que, loin de suivre l'usage de l'Église de Lyon, Guigues I ne reçut pas la fête du 8 décembre dans le calendrier qui est à la base de ses *Constitutions* (publiées vers 1127), et que la Conception ne fut prescrite pour tout l'Ordre des Chartreux qu'en 1334.

(2) Nous avons deux éditions parallèles. L'une fait partie des œuvres de saint Augustin, sous le titre : *Scala paradisi* (P. L., XL, 997-1004) ; l'autre fait partie des œuvres de saint Bernard, sous le titre : *Scala claustralium sive tractatus de modo orandi* (P. L., CLXXXIV, 475-484). La première a pour point de départ un recueil d'opuscules imprimé à Milan en 1475 ; la seconde représente de même un recueil paru en 1495, à Brescia et à Venise concurremment. Derrière ces deux lignes d'éditions, il y a des manuscrits que nous avons encore, se prévalant de même de l'autorité de l'évêque d'Hippone ou de l'abbé de Clairvaux. Mais pratiquement, c'est le même texte à peu de chose près, et un très mauvais texte, comme on le verra. Il reste vrai seulement, me semble-t-il, que l'attribution à saint Bernard a précédé l'attribution à saint Augustin,

autant qu'il se peut, la question d'authenticité, en ne retenant de toute la documentation qu'un petit nombre de détails capables de rendre plus facile l'examen du problème.

Après avoir passé en revue les exemplaires qui subsistent de la *Scala*, on est fort surpris d'aboutir à ce fait que, longtemps oublié après sa publication, l'opuscule dut son succès à l'esprit de dévotion du XV^e siècle. Les témoins abondent à partir de cette époque, et l'on ne peut prétendre à les dénombrer complètement. Tout différemment, les témoins antérieurs forment un groupe très restreint, si restreint et inconsistant, songe-t-on, que le livret a failli nous échapper. Qu'arriva-t-il au XV^e siècle, pour causer ce changement ? L'intérêt qu'on porta alors aux choses spirituelles, en certains milieux jeunes et fervents, suffit-il pour faire apprécier les conseils d'un ascète avisé et leur donner la vogue ? Peut-être. Je n'ai rien observé qui fournisse une réponse adéquate. Ceci du moins est à retenir : notre texte était entre les mains de Pierre d'Ailly († 1420) avant le concile de Constance (1414) ; le cardinal en fit des extraits et donna à ceux-ci un pendant de sa façon. Plus tard, les Frères de la Vie Commune publièrent ce recueil (1482). Il se pourrait d'ailleurs que l'action concertée des Frères de la Vie Commune et des chanoines de Windesheim expliquât le revirement depuis l'origine ; à ces spirituels convaincus, plus soucieux de pratique que de théorie, le franc et pieux mysticisme de la *Scala* convenait d'avance.

Pierre d'Ailly connut l'ouvrage sous le nom de saint Bernard ; témoin le titre dont il décora l'abrégé : *De quatuor gradibus scalae spiritualis ex dictis beati Bernardi...* C'est aussi saint Bernard que la plupart des manuscrits mettent en avant. Il n'y avait rien que de très naturel, en effet, à faire honneur de la *Scala* à l'abbé de Clairvaux, le plus populaire des docteurs auprès des gens du moyen âge finissant. Il me semble inutile de rechercher une raison plus profonde. On peut sans doute admettre que l'auteur de la *Scala* avait lu les principales œuvres de saint Bernard, qu'imbu de sa doctrine il lui est redevable de plusieurs pensées, et encore qu'il se sert, par endroits, des mêmes procédés d'exposition. Mais j'avoue, à ma honte, n'avoir pas été capable de retrouver

et que celle-ci est toute factice. On rencontre dans les manuscrits d'autres patronages, également absurdes : par exemple celui de saint Anselme et celui de saint Bonaventure. L'explication est des plus simples : l'opuscule fut transcrit le plus souvent sans le petit prologue relatif à l'auteur. J'aurai plus de cent manuscrits à énumérer et à grouper. Le classement en est, du reste, aisé ; on distingue quatre types principaux, fort nets, et quelques « variétés » secondaires.

dans l'opuscule des citations formelles, les seules qui importeraient¹.

Les premières éditions s'attachèrent, comme il fallait s'y attendre, au patronage de saint Bernard. Parallèlement, saint Augustin fut aussi invoqué, mais avec très peu de vraisemblance; et l'on peut soutenir sans témérité que la *Scala* serait encore maintenant la propriété de saint Bernard ou censée telle, — classée simplement parmi les apocryphes, — si Horstius, en 1641, n'avait découvert un manuscrit de la tradition authentique, qui attribuait implicitement à Guigues, c'est-à-dire à « Guigues » sans plus.

Horstius changea donc la perspective littéraire, et donna cours le premier au nom et à l'autorité de Guigues I, interprétant de cette façon et comme à vue d'œil le fait nouveau dont nous examinerons tout à l'heure la nature précise². Dans sa réédition des œuvres de saint Bernard (1667, 1690, 1719), Mabillon ne rejeta pas l'attribution proposée par Horstius; il l'agréa même, si l'on veut, tout en faisant des réserves, mais d'ailleurs sans insister³. Les érudits qui furent chargés d'écrire les notices des deux Guigues pour l'*Histoire Littéraire* présentèrent de très sages remarques et conclurent avec fermeté que l'auteur ne pouvait pas être Guigues I,

(1) Ceci soit dit seulement, eu égard à une assertion de CLÉMENT : « Cette lettre renferme plusieurs pensées et plusieurs expressions empruntées à saint Bernard, comme tout homme versé dans la lecture de ses écrits peut s'en apercevoir en la lisant » (*P. L.*, CLIII, 592 b). Ou bien CLÉMENT ne voudrait-il parler que du prologue? — Un correspondant bienveillant m'a signalé aussi que saint Thomas citait la *Scala* comme étant de saint Bernard dans la *II^e II^e* de la *Somme* (qu. 180, art. 3); ce prétendu fait, également, m'a échappé.

(2) «... Author exprimitur, nempe Guigo Prior Carthusiae Maioris: ille, inquam, tantis S. Bernardi nec non Petri Abbatis Cluniacensis elogiis notissimus»: *Sancti Patris Bernardi... Operum tomus quartus*, éd. Lyon 1662, 173 (Ad lectorem).

(3) CLÉMENT n'est pas tout à fait exact, lorsqu'il déclare simplement et sans autre remarque: « Dom Mabillon ne prononce rien là-dessus » (*P. L.*, CLIII, 592 b); ni non plus BRIAL plus tard, dans le même sens; « D. Mabillon n'a pas décidé la question » (*Histoire Littéraire*, XV, 11 [éd. de 1869]). Il est vrai que MABILLON ne s'est pas arrêté à discuter le cas et qu'il a laissé la porte ouverte derrière lui; mais il envisage l'hypothèse favorable à Guigues I et ne mentionne Guigues II que pour sembler l'exclure, provisoirement du moins: 1^o (dans une note sur la lettre de saint Bernard à Guigues I) « Tribuitur etiam EIDEM GUIGONI *lib. de Scala claustralium* »: *P. L.*, CLIII, 592 d = *Sancti Bernardi opera omnia*, I, 1690, Appendice, p. XV; — 2^o (dans la courte introduction au texte de la *Scala*) « In codice vero ms. Cartusiae Coloniensis Guigoni, AN CARTUSIAE MAJORIS PRIORI QUINTO, tribuitur. Exstat aliud eiusdem argumenti opusculum... *De quadruplici exercitio cellae* sub nomine ALTERIUS GUIGONIS ad Priorem et Cartusienses Vvittehamenses... »: *P. L.*, CLXXXIV, 475 (avec un léger changement apporté au texte de MABILLON, *op. l.*, II, 311 sq.) On pourrait dire, tout considéré, que le grand Mauriste, fidèle à ses habitudes de prudence et de modération, a pris soin d'adoucir le jugement de HORSTIUS, trop absolu, en émettant un doute; mais il n'a pas revisé ce jugement.

mais seulement Guigues II. Les Chartreux, au contraire, ont admis résolument l'opinion recommandée par Horstius¹, et celle-ci paraît être de nos jours la plus commune². A mon humble avis, les Mauristes ont vu juste et bien jugé (sans excepter Mabillon, qui a le mérite d'avoir posé la question en peu de mots). Il est temps de réviser le procès dans le sens qu'ils ont indiqué; d'ailleurs, je n'ajouterais pas beaucoup à leurs arguments de fond, même en faisant état des manuscrits qu'ils n'ont pas connus.

La principale pièce à conviction consiste dans l'exorde, tiré de l'oubli par Horstius. C'est cet exorde, et les parties connexes, qu'il s'agit d'apprécier. Après quoi, il sera loisible de faire retour, rapidement, sur ce que nous savons déjà des deux séries de méditations.

Dans sa forme originale, l'opuscule est d'un bout à l'autre une lettre, comme je l'ai déjà noté: une lettre composée selon les règles, avec salutation, exorde et clausule d'adieu. L'exorde et l'adieu final se correspondent; appelons-les, pour simplifier, prologue et épilogue. Ces portions du texte ont un caractère tout personnel. Le salut mentionne ensemble les noms de l'auteur et du destinataire;

(1) D. LE COUTEULX présente l'opuscule *ad ann. 1126 (Annales*, I, 299 sq.): « Circa vel ante eadem tempora scripsit Guigo devotissimum *De modo orandi tractatum*... » — Il ressort bien de toutes les indications et réflexions de LE COUTEULX que l'on ne possédait dans l'Ordre, au xvii^e siècle, aucune donnée traditionnelle au sujet de la *Scala* et de son auteur; LE COUTEULX doit aux éditions tout ce qu'il rapporte: c'est-à-dire, en fin de compte, à l'édition de HORSTIUS (1641), qui avait tiré de l'oubli le prologue. Au xv^e siècle, l'ANONYME de MARTÈNE (voir ci-dessus p. 219 n. 2, 222 n. 2), put consacrer une notice à l'un et à l'autre Guigues (il appelle Guigues II « Hugo ») sans rien dire de la *Scala*. Le seul auteur chartreux que je sache qui ait mentionné l'opuscule avant la publication de HORSTIUS et l'ait attribué à Guigues I est THEOD. PETREIUS qui vivait précisément à Cologne († 1640?); cf. *Bibliotheca Cartusiana* Cologne (1609), p. 113 n. Mais PETREIUS se réfère-t-il directement au manuscrit de Sainte-Barbe de Cologne, employé plus tard par HORSTIUS? Il met en cause J. BUNDERIUS († 1557), c'est-à-dire, sans doute, le répertoire des bibliothèques de Belgique, depuis longtemps perdu, que BUNDERIUS avait compilé. Au total, si je ne m'abuse, il n'y a pas de tradition proprement dite parmi les Chartreux, relativement à l'auteur de la *Scala*. Un détail littéraire est significatif à cet égard. Un seul exemplaire de l'ouvrage nous est venu de la Grande-Chartreuse; il date du xv^e siècle, et il ne semble pas qu'il y en ait eu un autre à cette époque. Or il est banal, sans prologue ni épilogue, et pourvu de cette rubrique: *Scala claustralium a b. Bernardo fabricata* (Grenoble, n^o 406, fol. 279).

(2) L'auteur de la traduction parue récemment (1922), à Saint-Maximin, ne laisse pas soupçonner qu'il y ait une question posée au sujet de l'opuscule, et va jusqu'à dire: « On s'accorde aujourd'hui à l'attribuer à Dom Guigues, premier du nom, prieur de la Grande-Chartreuse » (*L'Échelle du Paradis ou traité de l'Oraison*, Préface, p. 3). De même, dans le *Dictionnaire de théologie catholique* (fasc. XLVIII, 1920, col. 1, 166 sq.; art. *Guigues I*), le chartreux S. AUTOUR inscrit la *Scala* parmi les œuvres authentiques de Guigues I, sans autre remarque.

le prologue donne les raisons qui ont poussé l'auteur à envoyer la lettre à son ami ; l'épilogue rappelle encore le nom du destinataire, au milieu d'une recommandation de prière. Il va de soi que ces trois morceaux, si importants à nos yeux du point de vue littéraire, n'intéressaient que médiocrement les lecteurs du moyen âge. La plupart des manuscrits en sont privés ; ainsi en vint-on facilement à l'anonymat, puis à une attribution fictive. Toutefois le traitement n'a pas été uniforme.

L'épilogue a mieux résisté. Beaucoup de manuscrits l'écourtent plus ou moins ; un certain nombre, cependant, l'ont conservé à peu près intact. Par exemple, il est curieux que les premières éditions, sous le nom de saint Bernard, aient toute la phrase finale, avec la mention : *Tu ergo frater mi Goffrede...* ; au lieu de : *Gervasi*, comme nous le savons par ailleurs. Deux manuscrits au moins permettent de contrôler cette lecture *Goffrede* des éditeurs¹. La transformation s'explique sans peine : *Goffrede* est une conjecture de fantaisie à partir de la simple initiale *G*. Deux excellents manuscrits parisiens du XIII^e siècle (il n'y en a qu'un seul autre qui soit aussi ancien) appartiennent à cette catégorie fidèle à l'épilogue. Toute trace de salutation a disparu et, par suite, l'opuscule est demeuré anonyme ; le prologue est de même tombé complètement ; mais l'épilogue s'est maintenu, avec l'indication exacte du correspondant : *Tu ergo frater mi Gervasi*²...

La salutation a pour l'historien une valeur unique ; c'est grâce à elle que l'on n'ignore plus le nom de l'auteur, et que celui du destinataire, associé au précédent, perd son aspect banal. Elle a survécu exceptionnellement, sous la forme d'un titre, dans quelques manuscrits isolés qui sont dépourvus de prologue. Ainsi advient-il que des témoins médiocres et incomplets restituent d'une manière remarquable l'ouvrage à son vrai père. Je citerai entre autres un manuscrit de Bâle, de la fin du XV^e siècle, qui fournit cette rubrique³ :

*Tractatus de 4^{or} gradibus spiritualis exercicii.
Guigo prior Cartusie.*

(1) Bruges 124 (d'Oudenbourg), XV^e siècle, fol. 97^r ; — Munich, *Clm* 11923 (de Polling), ann. 1507, fol. 216^r.

(2) Paris 15952, fol. 266^r et 15988, fol. 218^r ; l'un et l'autre proviennent de la Sorbonne.

(3) Bâle, Bibliothèque de l'Université, *A. VI. 30*, fol. 103-107 ; à dater : vers 1470 (d'après le Dr Ph. SCHMIDT). Il y avait une Chartreuse à Bâle ; peut-être ce manuscrit en provient-il. Se méprenant sur le sens de la rubrique, G. HÄBEREL a fait de Guigues un prieur de la Chartreuse de Bâle (*Catalogi librorum manuscriptorum*, Lipsiae, 1830, 624).

D'où « l'explicit » correspondant, après l'épilogue écourté :

*Explicit excerptum epistole Gwigionis prioris magne Cartusie
ad Gervasium de 4^{or} gradibus spiritualis exercicii.*

On ne peut voir là que l'expression d'une tradition tenace et très ancienne. Mais, généralement, la salutation n'apparaît guère que liée au prologue, c'est-à-dire dans une demi-douzaine de manuscrits seulement. En ces rares témoins, « Gervaise » le nom du destinataire s'est maintenu presque toujours, complètement transcrit. Au contraire, ici encore, l'auteur véritable a cédé la place plusieurs fois à l'abbé de Clairvaux, par l'effet, sans doute, d'une retouche tardive. Horstius avait trouvé la salutation intacte, jointe à un faux titre factice qui offre quelque intérêt⁴, dans son manuscrit de la Chartreuse de Cologne. Cet exemplaire, qui n'était pas ancien⁵, subsiste encore ; ayant poursuivi longtemps sa trace, j'ai fini par l'atteindre lui-même³. Nous avons, d'ailleurs, le contrôle de deux autres manuscrits, celui surtout du précieux *Barberinianus* que j'ai annoncé plus haut, datant du XIII^e siècle. On y lit clairement et immédiatement, sans autre notice⁴ :

*Dilecto suo fratri Gervasio frater Guido : delectari in domino*⁵.

Gervaise et Guigues reparaissent donc par cette voie à la lumière. Reste à déterminer la nature de leurs relations, d'après les données du prologue.

L'édition de Horstius, reprise par Mabillon et reproduite finalement par Migne, n'a jamais été vérifiée. Elle n'est pas exempte de graves fautes qui importent considérablement au sens de la

(1) *Epistola domini Guigionis Carthusiensis ad fratrem Gervasium de vita contemplativa* (P. L., CLXXXIV, 475 : conformément à l'édition de HORSTIUS).

(2) La Chartreuse de Cologne, sous le vocable de Sainte-Barbe, ne fut fondée qu'en 1334.

(3) Darmstadt 792, XV^e siècle. Il faut, curieusement, le distinguer d'un autre exemplaire passé chez Thomas Phillips au début du siècle dernier. Dans un lot de manuscrits de la Bibliothèque Phillips, qui fut vendu à Londres le 6 juin 1910 (n^o 194 du catalogue : anciennement n^o 431 de Cheltenham), se trouvait un recueil du XV^e siècle qui provenait de la Chartreuse de Cologne et comprenait, d'après la notice de vente : « *S. Bernardi Scala claustralium*. » Avant la guerre de 1914, ce volume avait échoué à Lille, chez un marchand de livres ; il m'a été impossible de le suivre plus loin. On peut espérer encore qu'il n'a pas péri au cours des années néfastes.

(4) Bibliothèque Vaticane, fonds Barberini, n^o 519, page 1. Ce volume a, très probablement, une origine italienne.

(5) Assez curieusement, l'autre manuscrit (Utrecht Univ. 240, XV^e siècle, fol. 75^v) a de même la graphie *Guido*.

pièce. Par le rapprochement de six manuscrits qui ont gardé ce morceau¹, on obtient une rédaction cohérente et dont aucun détail n'est plus suspect. Voici le texte net qui nous a été transmis².

Amare te FRATER ex debito teneor, quia prior Amare me incepisti; et rescribere tibi compellor, quia litteris tuis ad scribendum me prius invitasti.

5 Quaedam ergo quae de spirituali exercitio claustralium excogitaveram TIBI transmittere proposui, ut tu qui talia experiendo melius quam ego tractando didicisti mearum iudex sis ET corrector cogitationum.

10 Et merito haec nostri laboris initia tibi primitus offero, ut novellae plantationis primitivos fructus colligas, QUAM de servitute Pharaonis ET delicata solitudine laudabili furto subripiens in ordinata castrorum acie collocasti, ramum de oleastro artificiose incisum prudenter inserens in oliva.

Ces lignes constituent, à proprement parler, une dédicace. L'intention principale de l'écrivain est exprimée par les premiers mots de la dernière phrase : *merito... offero* (l. 8); tout le reste est, pour ainsi dire, en dépendance de cette déclaration. Nous avons à retenir et à faire ressortir, dans une analyse aussi attentive que possible, les données de fait qui se cachent derrière les formules de politesse ou l'abus de la rhétorique religieuse. Faisons donc un compte rigoureux, pour y voir bien clair, sauf à négliger ensuite ce qui demeure sans portée.

1° Gervaise s'est attaché le premier à Guigues.

(1) J'emploie ensemble les six manuscrits, sans noter leurs particularités. Ces manuscrits sont : Angers 491, seconde moitié du quatorzième siècle; — Barberini 519, treizième siècle; — Dublin, Trinity College, 216, quinzisième siècle; — Melk 121, quinzisième siècle; — Prague, Univ. 1031, quinzisième siècle; — Utrecht, Univ. 210, quinzisième siècle. — J'ai pu obtenir le texte du manuscrit de Cologne-Darmstadt auquel se réfère Horstius; fait étrange, mais pour le reste aussi satisfaisant que possible : cet exemplaire fait lire exactement la rédaction que je propose.

(2) Les différences par rapport à l'édition de MIGNÉ, qui est celle de HORSTIUS retouchée par MABILLON, sont imprimées en petite capitale. On en compte huit au total; six sont le fait de H (HORSTIUS) et reviennent naturellement dans le texte de MABILLON-MIGNÉ; les deux autres ont été introduites par MABILLON lui-même (M) : 1. omission de *frater* (H); — 2. *me amare* (H), par transposition; — 3. omission de *tibi* (H); — 4. omission de *tu* (M); — 5. *cogitationum et corrector* (H), par transposition; — 6. *quoniam* (H), au lieu de *quam*; — 7. *te* (H), au lieu de *et* (à noter aussi que les éditeurs inscrivent toute la suite *te... surripiens* entre deux virgules); — 8. *excisum* (M), au lieu de *incisum*, par accommodation au texte de ROM. XI, 24. Seules les variantes nos 6 et 7 sont considérables et c'est uniquement à cause d'elles que je transcris le morceau. — La distinction matérielle des trois phrases ne se justifierait pas dans une édition complète de *la Scala*; je ne la fais ici que pour la clarté de l'analyse.

2° Pour lors, ils sont « frères », au sens spécial du mot, et d'ailleurs simples religieux, comme il ressort de la salutation.

3° Gervaise a écrit le premier et Guigues répond maintenant.

4° Gervaise a l'expérience de la vie claustrale et des choses spirituelles.

5° Fort de cette expérience, il pourra corriger le travail de Guigues.

6° Celui-ci n'est encore qu'un débutant.

Ce sixième point appartient déjà à la dernière phrase. Celle-ci a été tellement faussée par la première édition et par les traductions dépendantes¹, elle est de plus chargée de tant d'ornements empruntés à l'Écriture, qu'il est préférable, avant de l'interpréter strictement, d'en proposer une nouvelle et complète traduction. En détachant les divers membres pour rendre plus sensible leur articulation, on obtiendrait à peu près ceci :

Et il est juste que je vous offre à vous tout d'abord ces prémices de mon labeur. [Oui,] vous devez cueillir les premiers fruits de [votre] jeune plantation. Car c'est vous qui par un louable larcin m'avez soustrait au service du Pharaon et à un isolement trop doux, pour me placer dans l'armée rangée en bataille; c'est vous qui avez adroitement détaché le rameau de l'olivier sauvage et l'avez sagement greffé sur l'olivier franc.

Abstraction faite des images bibliques, qu'il est trop dangereux de transformer en réalités positives², il reste, sans contestation possible, que :

7° Guigues a été introduit dans le cloître par son ami Gervaise

(1) Il convient néanmoins de reconnaître que la traduction de F. FUZET a retrouvé le sens général du passage par une correction hardie du texte latin; l'impossible *te* de Horstius (au lieu de *et*), qui contrarie toute la phrase est remplacé par *me* (*L'Échelle du ciel ou traité de l'oraison* : texte latin avec traduction française, Lille, 1880, p. 1 sq.).

(2) Les mots *de servitute Pharaonis et (delicata) solitudine* correspondent probablement à plusieurs textes qui se recouvrent, tels que Ex. XIII, 3, 14; Num. XIV, 22 (« in Aegypto et in solitudine »); Deut. VI, 21. La suite : *laudabili furto subripiens*, paraît s'inspirer de GEN. XI, 15 (« furto sublatus sum de terra Hebraeorum »). L'expression *delicata solitudine*, laquelle s'oppose sans aucun doute à « l'armée rangée en bataille » (CANT. VI, 3, 9), signifie-t-elle en particulier que Guigues, avant de prendre rang parmi les ermites de la Chartreuse, avait mené la vie, relativement libre et agréable, du reclus? Ce n'est pas impossible (rapprocher par exemple une lettre de Bernard, prieur de Portes, ad Rainaldum inclusum : P. L., CLIII, 892). Mais il est tout juste permis de faire une suggestion en pareil cas, et sans s'y arrêter. Guigues peut tout aussi bien avoir voulu désigner en général le « délicieux désert » du monde. Mais une chose est sûre désormais; il ne s'agit pas de la « douce solitude » de la Grande-Chartreuse (CLÉMENT, P. L., *ib.*, 572 b; FUZET, *op. l.* p. IV).

et doit à celui-ci sa « conversion », au sens monastique, ainsi que son initiation.

Si nous tâchons maintenant de résumer ce que les renseignements énumérés contiennent d'utile, et de rendre vie à ce sommaire, la situation est la suivante : Guigues est plus jeune, — plus jeune religieux en tout cas, — que Gervaise, sans qu'on puisse affirmer que la distance entre eux soit grande ; conseillé plus ou moins directement par son ami, Guigues a suivi Gervaise dans le cloître ; quant au présent, et depuis un certain temps qui ne peut être très considérable, ils sont séparés.

Un dernier effort est encore nécessaire pour transposer cette situation déterminée dans l'histoire réelle et connue. A moins d'être paralysé par un fâcheux scepticisme, on accordera que le Guigues en question est l'un des deux prieurs de ce nom qui ont gouverné la Grande-Chartreuse au XII^e siècle, et que l'observance décrite par l'opuscule et supposée par le prologue est celle qu'on pratiquait dans le jeune institut des Chartreux. Ceci étant admis comme hautement probable, les deux correspondants appartiennent à une époque où la Grande-Chartreuse avait déjà essaimé.

La première fondation cartusienne fut celle de Portes en Bugey, qui eut lieu en 1115 ; cinq autres établissements suivirent aussitôt, les quatre premiers dès 1116, le cinquième en 1117 : les Ecouges au diocèse de Grenoble, Durbon au diocèse de Gap, Silve-Bénite au diocèse de Vienne, Meyriat en Bresse au diocèse de Lyon, Montrioux au diocèse de Marseille. Il y eut alors un temps de repos. Après les épreuves de l'année 1133, l'œuvre d'expansion reprit, avec Arrières en Valromey (1135) et enfin avec le Mont-Dieu dans les Ardennes (1136-1137), cette colonie étant la dernière qui dut son existence à Guigues I^{er} et la première organisée loin du Dau-

(1) Les pourparlers entre Guigues et Odon, abbé de Saint-Rémi, au sujet de la fondation, avaient été engagés dès 1132, avant la mort de Hugues de Grenoble. Les premiers Chartreux arrivèrent en 1136. Mais la chartre de fondation ne fut rédigée qu'en 1137 (texte dans MARTÈNE, *Annales O. S. B.*, VI, 664). Le 7 mai de cette même année, une chapelle fut dédiée, puis le 8 août, une crypte. La bulle d'Innocent II confirmant l'institution porte la date du 23 novembre 1137. On se rappelle que Guigues était décédé le 27 juillet précédent. L'église majeure fut consacrée seulement en 1144 (4 février). Le Mont-Dieu est si souvent mentionné à propos soit de la *Scala*, soit de la célèbre *Lettre aux Frères*, qu'il convenait de marquer les premiers points de repère. Pour tout ceci, voir : Dom GANNERON (Chartreux et historiographe du Mont-Dieu † 1669), *Les Antiquités de la Chartreuse du M.-D.*, publiées par P. LAURENT (Paris, 1893), surtout p. 142-159 (calendrier-nécrologe révisé en 1634) ; MARTÈNE, *op. l.*, p. 245 sq. ; J. GILLET, *La Chartreuse du M.-D.* (Reims 1889), p. 11 sqq.

[Après avoir lu la première partie de cette étude, Dom J. HUYBEN m'a fait remarquer que la fondation du Mont-Dieu eut lieu en 1136, et non en 1137, comme le dit GILLET, la bulle de confirmation d'Innocent II, étant réellement de

phiné et des comtés voisins de Provence ou de Bourgogne. L'agent de toute l'entreprise fut en effet Guigues I, prieur de la Grande-Chartreuse, comme nous savons, depuis l'année 1110. Il est sûr, par suite, que la situation représentée par le prologue de la *Scala* ne peut convenir d'aucune manière à Guigues I arrivé au désert en 1107 et installé prieur en 1110 ; mais qu'elle se rapporte inévitablement à l'homonyme et quatrième successeur de Guigues I, en un temps où celui-là était encore un jeune religieux.

Eu égard aux dates qui ont été indiquées au commencement de cette étude, on concevrait bien que la *Scala* ait vu le jour vers le milieu du XII^e siècle, le futur Guigues II étant alors à ses débuts, selon une sage estimation. Cette vraisemblance, d'ailleurs, devient une certitude, si l'on consent à identifier le destinataire de l'opuscule avec Gervaise, troisième prieur du Mont-Dieu (1151-1159)¹. C'est ce même Gervaise que, dans une lettre écrite en 1152², saint Bernard, un des familiers de l'ermitage, appelle *venerabilis prior Montis Dei*. Cette simple allusion de l'abbé de Clairvaux ferait mieux comprendre que le jeune Guigues, quelques années auparavant, ait subi l'ascendant du religieux ; elle signifierait, en outre, que Gervaise était de beaucoup l'ainé. L'identité ne s'impose sans doute pas d'une façon absolue ; elle reste pourtant très probable³.

La *Scala*, en conséquence, aurait été composée quelque temps avant l'année 1150 par le futur Guigues II, alors jeune religieux à la Grande-Chartreuse, et adressée à son maître aimé, Gervaise,

cette même année 1136 d'après l'indiction et les autres synchronismes ; et encore, que les dates indiquées par LE COUTEULX pour délimiter le gouvernement de Guigues I devraient être maintenues : soit, d'octobre 1109 (après la mort de Jean I, 7 octobre) au 27 juillet 1136].

(1) D'après GANNERON, qui donne le 7 février 1159 comme date du décès et fixe, parallèlement, le décès de Haimon, second prieur, au 28 octobre 1151. LE COUTEULX est indécis et plus vague, moins bien renseigné sans doute : Gervaise eût été prieur de 1150 à 1159 ou 1160 et aurait peut-être abdicqué ; de même, il suppose que Haimon aurait abdicqué.

(2) *Ep. CCCX* adressée à Hugues, cardinal d'Ostie et précédemment abbé de Trois-Fontaines en Champagne, au sujet des agissements du cardinal légat Jordan : *P. l.*, CLXXXII, 496. La date est celle des livres III et IV du traité *De la considération*. Jean de Salisbury dit expressément, dans son *Historia Pontificalis*, n° 39, (éd. R. L. POOLE, 1927, p. 79, 21 et cf. 77, 29), que Jordan avait été Chartreux au Mont-Dieu : ceci pour l'année 1151 ; mais, d'après lui, le prieur s'appelait « Hugo » ; il doit y avoir là quelque confusion.

(3) Gervaise est encore connu grâce aux lettres réitérées que Pierre de Celle adressa un peu plus tard au prieur et aux religieux du Mont-Dieu, étant encore abbé de Montier-la-Celle (1147-1162) : *Ep. XL-XLV* (al. III, 1-6) ; la correspondance se poursuivit jusqu'en 1161 avec Simon, ancien religieux de Montier-la-Celle et quatrième prieur du Mont-Dieu (1159-1184). Cf. *P. l.*, CCH, 453 sqq.

homme déjà mûr, qui était passé depuis peu au Mont-Dieu et devait devenir bientôt prieur de ce monastère.

En fin de compte et à s'en tenir au texte qui est sous nos yeux, il n'y a aucune raison valable pour attribuer la *Scala claustralium* à Guigues I; il y a, au contraire, une impossibilité évidente. À l'inverse, les droits de Guigues II sont assez clairs et demandent à être reconnus, surtout si on lui donne Gervaise, troisième prieur du Mont-Dieu, pour correspondant.

Si le moindre doute subsistait encore sur la justesse de cette conclusion, il devrait s'évanouir raisonnablement en comparant l'opuscule avec les méditations dont il a été question précédemment. Les deux groupes qui ont été distingués sont presque en opposition, tant est marquée leur individualité. Or il n'est pas contestable que le second groupe, essentiellement affectif et scripturaire, s'accorde au mieux avec la doctrine et le tour même de la *Scala*¹.

IV. — Le traité du *Quadruple exercice* n'a pas besoin d'être étudié aussi longuement; envers lui, le devoir de l'historien, si je ne me trompe, consiste à ramener la question à son juste point d'incertitude.²

En 1657, le P. Chifflet, S. J., habile chercheur de textes, qui continuait avec Garnier la tradition du grand Sirmond, publia un recueil relatif aux Chartreux³, dont le morceau principal était intitulé : *Liber de quadripertito exercitio cellae*⁴. Il avait trouvé l'ouvrage sans nom d'auteur, en deux manuscrits cartusiens, l'un de Portes, l'autre du Parc d'Orques (dans le bas Maine). Ce dernier volume a disparu, que je sache⁵; il était de la seconde moitié du

(1) Un fait assez curieux mérite peut-être d'être noté. En 1163, un monastère cartusien fut fondé à Poblet, non loin de Tarragone, sous ce vocable : *Scala Dei*. Notre Guigues devait être alors procureur de la Grande-Chartreuse. De cela, bien sûr, il n'y a pas à tirer argument. Je dois même ajouter que les Cisterciens de Morimond, un quart de siècle plus tôt (1137), avaient établi dans le diocèse de Tarbes une filiale, pareillement dénommée : *Scala Dei* (l'Escale-Dieu).

(2) On verra pourtant qu'une tradition conservée à Witham et, aussi bien, consignée permet de désigner à coup sûr le véritable auteur.

(3) *Manuale solitariorum et veterum patrum Cartusiensium, cellis depromptum*, Dijon (Chavance), 8°.

(4) P. L., CLIII, 799-884. Migne a reproduit en même temps les prolégomènes de l'éditeur et les autres pièces du recueil : *ib.*, 787, 885-936; tout ceci d'après la *Maxima* de Lyon, XXIV, 1463-1520. (La réédition de Garnier, 1880, est extrêmement fautive).

(5) Il ne reste que cinq manuscrits de la chartreuse du Parc, conservés dans

xiii^e siècle, au plus tôt, la Chartreuse du Parc n'ayant été fondée qu'en 1236 et définitivement installée qu'en 1245. L'exemplaire de Portes pourrait être le n° 397 de la Bibliothèque de Grenoble, manuscrit du xiii^e siècle, provenant du fonds des Chartreux; la première partie (fol. 1-69) offre notre traité anonyme, désigné de même : *De quadripertito exercitio celle*. Je n'ai que deux autres manuscrits à signaler : Charleville 181, un volume du Mont-Dieu qui paraît dater du xiv^e siècle et renferme la *Vita S. Hugonis*; Trèves (Stadtbibl.) 755, rédigé vers le milieu du xv^e siècle et se présentant aussi sans indication d'auteur¹.

Il ne serait peut-être pas inutile de poursuivre les recherches, pour renforcer la documentation littéraire; car le manuscrit de Trèves fait voir que les Chartreux se sont intéressés longtemps à ce livre qui dépeint leur vie solitaire. Mais on aurait tort d'attendre de ce côté des renseignements sur la personne de l'auteur. Celle-ci, dès l'origine, est descendue bon gré mal gré dans les limbes de l'histoire, et j'ai longtemps douté, pour le déclarer tout de suite, qu'on pût jamais l'en ramener. Chifflet s'est montré plus confiant. Il a cru pouvoir restituer l'ouvrage à Guigues II, mais non sans de prudentes réserves, énoncées dans la préface de l'édition² et répétées avec soin dans le titre : *Auctore, ut videtur, Guigone priore Carthusiae, eius nomine secundo*³. Cette fois encore, les historiens chartreux ont oublié la nuance; — d'autres aussi, d'ailleurs⁴. Le Couteux ne laisse pas soupçonner que l'attribution à Guigues est pure conjecture⁵; et désormais, Migne aidant⁶, il est entendu,

la Bibliothèque du Mans; ce sont les numéros 8, 57, 109, 114, 353; cf. *Catalogue général*, XX, 1895. Sur cette chartreuse, cf. D. Léon GUILLOREAU, *Fragments d'un obituaire de la Chartreuse du Parc d'Orques-en-Charnie* (Mamers, 1900), p. 16 sq., 20 sq., 46.

(1) J'ai identifié, de plus, des fragments anonymes en deux manuscrits anglais; cette dernière circonstance ne laisse pas d'être intéressante. Il s'agit des manuscrits de Londres B. M., Harley 103, xv^e s., et de Merton College, à Oxford, n° 19, xiv^e s.

(2) « ... Et haec quidem impraesentiarum ex conjectura. In posterum si quid diversam in sententiam novae lucis affulserit, nos in eam ultra ac lubentes concedemus ». (P. L., CLIII, 790 a); ceci au terme d'une argumentation sommaire dont le début a quelque chose de plus hardi (*ib.*, 789 a).

(3) *Ib.*, 799 sq.

(4) Voir par exemple la notice de FABRICIUS, *ib.*, 785 sq. Quant à OUDIN, *Commentarius de scriptoribus ecclesiasticis*, II, 1722, 1134, il donne étourdiment à Guigues I la *Scala* et le *De quadripertito exercitio* tout ensemble, sans réfléchir que le second ouvrage renferme plusieurs passages, dûment définis, des *Coutumes* du cinquième prieur.

(5) *Annales ordinis Cartusienensis*, III, 44, 129 sq.; LE COUTEUX reproduit l'adresse du traité.

(6) Il est vrai que Migne reproduit exactement, après la préface de CHIFFLET

sans plus de précision, que le *Quadruple exercice* est du second Guigues¹, comme l'*Nichelle du cloître* appartient au premier.

Plusieurs choses sont assurées presque tout de suite, ou du moins recevables, à propos de ce traité. Grâce à la lettre d'envoi qui précède le texte, nous savons que l'auteur se mit au travail sur l'ordre du prieur de Witham, maison qui fut fondée vers 1177, avec la Chartreuse du Liget, par Henri II d'Angleterre pour l'accomplissement d'un vœu². Ce prieur est désigné, dans la salutation, par la lettre *B*, et l'on peut admettre comme proche de la certitude que le destinataire réel était Bovon, religieux de la Grande-Chartreuse, qui succéda probablement à Hugues de Lincoln après quelque intervalle, et garda la charge jusqu'en l'année 1200³. De plus, il serait assez naturel de supposer que l'écrivain demeurait lui-même à Witham, comme Brial l'a noté⁴, plutôt que de l'imaginer, moyennant de trop ingénieux rapprochements, à la Grande-Chartreuse, pendant la tenue du chapitre général⁵. Enfin, à partir d'un fait signalé par Le Couteulx, il semble que la rédaction n'ait guère pu être entreprise avant 1187 ou 1188, Bovon, dont la présence est attestée à la Grande-Chartreuse en 1185, ayant dû s'établir à Witham, puis fonder solidement cette maison, mais aussi, entre temps, revenir en Dauphiné pour les chapitres annuels⁶.

le titre choisi par celui-ci ; mais auparavant, il a un titre général (repris de la *Mazima*) d'où la nuance est exclue ; de même le sommaire et les tables du tome CLIII affirment pratiquement les droits de Guigues II, de telle façon que le lecteur ordinaire qui n'est pas sur ses gardes sera induit en erreur presque fatalement.

(1) Voir la notice de D. AUREO sur Guigues II, *op. l.*, 1967.

(2) En fait plus précisément, par commutation du vœu d'aller à la croisade ; cf. *Vie de saint Hugues chartreux, évêque de Lincoln*, Montreuil (1890), p. 94 sq. On doit au R. P. HERBERT THURSTON S. J., une édition anglaise de ce livre, qui est excellente : *The Life of Saint Hugh of Lincoln* (Londres, 1898) ; voir p. 90-93 sur la fondation de Witham. J'ai précisé un peu dans les *Mélanges Mandonnet*, II (1930), p. 147, n. 2.

(3) *Ib.*, p. 100, n. 1. Cf. E. M. THOMPSON, *The Carthusian Order in England* (1930), p. 70, 74.

(4) *Histoire littéraire*, XV, p. 13.

(5) Cf. *P. L.*, CLIII, 825 d sq. (chap. XV) ; en outre, 801 d (prologue), 804 d (ch. 1). C'est moi-même qui suis responsable, je l'avoue, de toute cette fantasmagorie ; on peut voir à ce sujet ma première rédaction dans la *Revue d'Ascétique*, V (1924), p. 137 ; les remarques de LE COUTEULX sur la présence de Bovon à la Grande-Chartreuse m'avaient jeté dans l'illusion. Je cherchais un meilleur candidat que Guigues II et je croyais l'avoir trouvé en la personne de Jancelin, qui lui succéda dans la charge de grand prieur. Depuis lors, j'ai fini par retrouver la vraie voie, où Brial m'engageait.

(6) Cf. *Annales*, III, 34, 56 sq. — Hugues fut consacré évêque à Westminster, le 21 septembre 1186 : *Vie de saint Hugues*, p. 153, et THURSTON, *op. l.*, p. 137 sq. Suivant une chronique fragmentaire de Witham, encore inédite (cf. THOMPSON,

On obtient ainsi une date approximative, au prix d'un médiocre effort : le *De Exercitio* remonte aux dernières années du XII^e siècle (1187-1200) ; et il est par suite exact que Guigues II, démis de sa charge en 1180, a pu l'écrire avant de mourir (vers 1193, selon Le Couteulx). Mais c'est précisément le seul fait qu'on réussisse à bien constater, et qui est fort loin de constituer une preuve, voire même un indice ; à savoir l'absence d'une difficulté matérielle¹.

De là si l'on passe à l'examen du livre lui-même, pour rechercher dans quelle mesure il conviendrait à Guigues, les observations auxquelles il donne lieu sont, pour la plupart, défavorables à la thèse. Ce genre de critique est sans doute, par définition, aussi délicat dans ses démarches que décevant, presque toujours, en ses résultats. Ici, en outre, nous avons affaire à un texte fort long et d'une abondance verbale qui ne facilite pas l'expertise². Le comparer avec la *Scala*, dix fois moins étendue, tout différemment orientée et publiée quarante ou cinquante années plus tôt, est-ce de

op. laud., p. 70). Albert, venu de la Chartreuse de Portes, fut quelque temps prieur après Hugues, et ne sut pas tenir la charge.

(1) On doit admettre, me semble-t-il, que Guigues II est mort en 1192 ou 1193, — plutôt qu'en 1188, d'après l'estimation commune (cf. *P. L.*, CLIII, 789 c). Dans l'un et l'autre cas, il est reconnu que Guigues vécut encore douze années après son abdication. Les partisans du décès en 1188 sont donc obligés de placer la démission en 1176 ; mais LE COUTEULX a raison de retarder cet événement jusqu'au départ de saint Hugues pour Witham.

(2) Si le style est lâche, l'ouvrage n'est pas mal composé et l'on en retrouve aisément le plan. Il ne sera point inutile d'avoir sous la main un fil conducteur à travers ces trente-six chapitres dont l'aspect un peu terne n'attire pas le lecteur. Une adresse aux prieurs de l'Ordre sert d'entrée en matière (I). La première partie a pour fin principale de mettre en évidence les charmes de « la cellule » : *cella*, qui n'est rien autre chose, selon son nom, que *caeli aula* (810 a). Toutefois le développement a plus d'ampleur ; il fait ressortir successivement les trois caractères généraux ou avantages de la vie cartusienne (806 d, 822 b), étant entendu que le second a plus d'importance (806 d, l. 11) : *probabilis externa exercitatio* (III-IV) *iugis cellae solitudo* (V-XI), *perfecta saeculi abiectio* (XII) ; autrement dit : pratique de l'humilité et de la mortification à la suite du Christ, retraite pleine de paix, renoncement aux biens du monde. La suite fait transition : en conséquence de ce qui vient d'être exposé, la vie cartusienne est un vrai paradis (*locus voluptatis* : XIII-XIV) ; d'où, nouvelle adresse au chapitre de l'Ordre, en faveur des quatre principaux exercices (826 c, cf. 802 a, 819 d, 884 b) qui remplissent la retraite des Chartreux et sont comparables aux quatre fleuves du paradis terrestre (XV-XVI). La seconde partie est entièrement consacrée à la recommandation de ce quadruple devoir du solitaire (*tu qui habitator es cellae* : 827 d, 832 c, 834 b, 836 b, etc.). Il s'agit de : la *lectio* (XVII) ; la *meditatio*, qui, à l'analyse, se présente sous huit formes (XVIII-XXX) ; l'*oratio* ou prière proprement dite, avant tout la prière canoniale (XXXI-XXXV) ; l'*opus manuum* (XXXVI), qui consiste spécialement dans la copie des manuscrits. La conclusion est brève et insignifiante, depuis les mots : *Ecce habes...* (884 b, l. 6) ; et c'est bien chacun des chartreux qu'elle a en vue, dernières lignes comprises, non pas le prieur de Witham. Pour le reste, l'auteur a conscience d'avoir été trop long (825 c ; 862 b, l. 12 ; 884 c, l. 15 sq.).

bonne méthode et peut-on en espérer beaucoup de profit ? Je me bornerai donc à relever quelques traits mieux marqués qui semblent propres à limiter la discussion.

1° Chifflet a remarqué chez le docteur chartreux un certain ton d'autorité, lequel, ajoute-t-il, serait assez naturel de la part d'un ancien prieur général¹. C'est un fait qu'ayant résolu de tirer une leçon du chapitre annuel, l'écrivain inconnu s'adresse en particulier aux « vénérables pères prieurs de l'Ordre »², et qu'il en vient, dans la ferveur de son admiration pour les observances cartusiennes, à donner des conseils et à faire des remontrances³. Cet enthousiasme, ce zèle et la rhétorique dont ils se revêtent inévitablement pourraient être expliqués de plusieurs manières. Acceptons la plus simple, provisoirement. Ce n'est certes pas de faire intervenir un prieur général démissionnaire, mais bien le prieur général en exercice — Jancelin, qui avait reçu la charge en 1180 et devait la garder plus de cinquante ans — ou encore, à défaut du prieur général, l'un des prieurs ordinaires, ou enfin, qui que ce soit, qui eut le droit ou le courage de s'exprimer avec autorité ; tout ceci dit pour rendre compte, théoriquement, de la situation, à part la circonstance déjà notée que l'auteur devrait être tenu pour un moine de Witham. A la rigueur, on pourrait faire appel au procureur de la Grande-Chartreuse ou à tout autre religieux dont le caractère, la science, le talent littéraire étaient reconnus par l'entourage. Préciser davantage, sans autres données, est hors de question.

2° L'auteur, en tout cas, devait être jeune encore et sa profession ne datait pas de loin. Dans la lettre d'envoi, il avoue sans ambages n'avoir encore qu'une courte expérience de la vie solitaire⁴. A cette

(1) « ... Loquitur tanquam potestatem habens ac priores ipsos totius ordinis Carthusiensis velut in generali capitulo praesentes alloquitur, et ea sententiarum gravitate compellat, quae aut generalis praepositi auctoritatem aut saltem eius magistratus olim gesti reliquias redolet » (789 b-c).

(2) Cf. *ib.*, 801 d ; et rapprocher 804 d sq., 806 a sq., 807 a, 808 a, 825 d (en deux de ces passages, les simples « frères » sont unis aux « pères » ou prieurs). Mais tout ceci n'est qu'artifice, et il est notable que, passé le milieu du ch. xv (827 a) jusqu'à la fin de l'ouvrage, l'auteur interpelle inlassablement le Chartreux en général.

(3) Voir les passages indiqués dans la note précédente ; il s'agit surtout des premières lignes du ch. xv (826 a sq.).

(4) « ... Utile... opus : sed ad id solus sufficit expertus. Ego autem... scio quidem inel esse dulce, sed magis auditu quam gustu. Scio etiam, ut ait philosophus ille, quod nescio... Et ego quid loqui digne possem de dulcedine cellae, quem constat, sicut negare non valeo nec volo, aliquid de ea vel tenuiter audisse, quae vero, qualis quantave sit vel nihil omnino vel modicum certe aliquando expertum fuisse?... Institi ut prius, docens quod non didici et tradens quod non accepi » (801 a, l. 12, b l. 7, c. l. 3).

déclaration très nette du début fait écho une excuse dans le même sens, après les chapitres qui sont consacrés à l'éloge de la *cella* et de ses vertus¹. Brial a fait déjà observer avec raison que le langage du prologue n'est pas « applicable » à Guigues II².

3° Dans l'adresse en outre, notre auteur se dit expressément « le fils spirituel » du prieur de Witham³, et ce thème lui fournit le commencement de sa lettre. La suite du morceau qui met en cause, longuement, « l'autorité » de Bovon et insiste sur la « propre obéissance » du disciple⁴ ne devrait nous surprendre par ses protestations d'humilité que s'il n'était d'usage pour un écrivain, à cette époque, de faire parade de modestie. Guigues aurait donc pu s'exprimer de la sorte ; mais on n'accordera pas aisément qu'il ait eu Bovon pour maître et directeur ; tout au plus étaient-ils du même âge.

4° A deux reprises, les ordonnances de Guigues l'ancien sont citées. La seconde référence comporte une précision qui nous enlève tout droit d'argumenter : ... *venerabilis Guigo quintus Carthusiensis eremi prior*⁵. Mais la première — *domnus Guigo*⁶ — n'est-elle pas un peu courte, même entourée de formules respectueuses ? Le critique songe en effet : — si l'écrivain portait ce même nom de Guigues, n'aurait-il pas fait quelque allusion à l'homonymie, surtout un écrivain qui n'en est pas à compter ses mots ?

5° Voici qui est plus sérieux. Quoique la *Scala*, dont la perspective est immense en peu de pages, aussi vaste que l'étendue de la vie spirituelle, et le *De exercitio*, restreint aux observances de la vie cartusienne, ne soient pas des grandeurs comparables, il reste que l'un et l'autre ouvrage impliquent une doctrine ou un enseignement de la « contemplation », et que, à cet égard, le point de vue de leurs auteurs n'est pas le même. Cette différence vaut d'être considérée. Guigues II, dans la *Scala*, envisage la « contemplation »

(1) « Sed ex abundantia est super hoc commonere vos ; in pleno namque ac perfecto exercitio istorum praeventistis et nos et sermones nostros... Quae vobis quidem magis antiqua quam nova sunt, utpote quae iam ex longo tempore, favente domino, per iugem experientiam didicistis » (820 b l. 3, 8).

(2) « Ce langage est-il applicable à un vieillard consommé dans les exercices du cloître, qu'on nous représente comme un homme tout absorbé en Dieu, qui, pour goûter les douceurs de la solitude abdiqua... la première place de l'Ordre ? » (*op. l.*, p. 15).

(3) « Spirituales uteri vestri filius » (799 d l. 6) ; cf. *JOB*, XIX, 17 ; *PROV* XXXI, 2.

(4) *ib.*, 800 d, l. 4 ; 802 b, l. 14.

(5) *ib.*, 883 b, l. 4.

(6) *ib.*, 821 b, l. 13.

comme le degré suprême, le terme et la récompense de la poursuite de Dieu ; c'est-à-dire la joie de la possession, après les efforts successifs de la « méditation » et de l' « oraison » : *contemplatio in adeptae dulcedinis delectatione* ; — *effectus est contemplationis dulcedo* ; — *contemplatio degustat*¹. Elle est sans doute aussi une élévation surnaturelle de l'esprit, ou plutôt de l'âme elle-même : *contemplatio supra omnem sensum* ; — *contemplatio est mentis in deum suspensae quaedam supra se elevatio* ; mais à condition d'ajouter aussitôt, pour définir la nature de ce transport : *aeternae dulcedinis gaudia degustans*². L'auteur du *Quadruple exercice* reste fidèle davantage aux idées traditionnelles, celles de saint Augustin, de saint Grégoire et de saint Bernard. Prise en général, la « contemplation » s'oppose à « l'action »³. Définie strictement, elle apparaît, conformément à la pensée de saint Bernard⁴, comme une vision, un regard simple et parfaitement pur⁵ de l'esprit : *mens sobria et sancta... per visionem potius intellectualem... ipsam veritatem beatis oculis conspicit ; pia et succensa mens... simul et semper et eodem modo omnia quaecumque ei veritas revelavit simplici intuitu contemplatur*⁶. L'originalité du Chartreux est qu'il rattache étroitement la contemplation ainsi décrite à la « méditation » ; il y voit même le huitième mode de la méditation⁷, mais un mode sublime, supérieur aux sept autres, qui, quant à eux, sont parallèles et ne se différencient que par leur objet. Saint Bernard distingue méditation (*consideratio*) et contemplation avec plus de soin⁸. Cette conception, d'ailleurs, ne fait qu'accroître la distance qui sépare le *De exercitio* de la *Scala*⁹.

(1) *P.L.*, CLXXXIV, 476 c, l. 12 ; 482 c, l. 9 ; 476 c, l. 4.

(2) *Ib.*, 481 c, l. 11 ; 476 b, l. 11 (texte rectifié ou complété d'après les manuscrits).

(3) *P.L.*, CLIII, 811 d, l. 13 ; 824 a, l. 8.

(4) *De consideratione* II, 2, 5 ; *P.L.*, CLXXXII, 745 b.

(5) Elle est qualifiée : « defecata » (811 d, l. 13), « pura » (813 b, l. 13 et cf. 814 a, l. 1). *Defecatus*, d'ailleurs, est un terme favori ; l'esprit (*mens*) doit avoir cette qualité (851 a, l. 1 : « in interno purae et defecatae mentis tuae cubiculo... » ; 877 a, l. 9 : « mens sancta et sincera, mens munda et defecata et pura »). La vraie méditation (dont la contemplation est le sommet) est aussi « defecata » (802 a, l. 6 ; 827 a, l. 2 ; 830 d, l. 14).

(6) *Ib.*, 831 c, l. 7 ; 831 c, l. 14 d, l. 7. A noter encore : « in subtilitate purae contemplationis » (813 b, l. 13) ; « in contemplatione indeficienti divinae visionis » (825 b, l. 10).

(7) *Ib.*, 831 c, l. 4 : « Octavo illum ponimus modum quo in mente meditantis illa revolvuntur... » ; d'où le développement des quatre chapitres XXVII-XXX : 848 sq.

(8) *De consideratione*, l. c.

(9) Il est curieux d'observer que l'auteur du *De exercitio* se sert trois fois —

6° Enfin, l'auteur du *Quadruple exercice* a divers procédés de style qui sont assez frappants et même lassants, parce qu'ils vont jusqu'à l'abus, tels la répétition ou l'anaphore¹, l'exclamation réitérée², et surtout cette figure de langage qui consiste à associer un adjectif à un substantif, puis à les transposer, selon ce type : *suavitas sublimis, sublimitas suavis*³. Cet artifice qui n'est pas rare dans les œuvres du XI^e et du XII^e siècle⁴, revient avec une extrême fréquence dans le traité et peut être tenu pour une habitude quasi invincible du rédacteur. Or, je ne crois pas que celui de la *Scala* ait cédé une seule fois à cette manie⁵.

Pour toutes ces raisons d'ordre intrinsèque, l'on conclurait que l'attribution du *Quadruple exercice* à Guigues II est une conjecture toute gratuite et, après examen du cas, fort peu probable. Il est seulement exact que l'ouvrage a été composé vers la fin du XII^e siècle par un Chartreux qui tenait ou avait tenu, apparemment, un rang élevé. Si l'on voulait s'arrêter à un nom connu, celui du prieur général des Chartreux à cette époque, Jancelin, le successeur immédiat de Guigues II, serait acceptable ; mais *a priori* seulement. Cette conjecture, finalement, est inutile ; elle tombe pure-

en passant — de la comparaison de l'échelle ; or c'est toujours sous cette forme précise : « *scala caritatis* » et en se référant tout ensemble à la vision de Jacob et à l'application messianique (Joa. I, 51) : 810 a, l. 15 ; 812 a, l. 9 ; 824 a, l. 5. — A ce propos, j'oserais faire un aveu ; contrairement à BRIAL, je suis d'avis que le *De exercitio* ne dépend en rien de la *Scala* et que son auteur ne devait pas connaître l'opuscule publié un demi-siècle auparavant.

(1) Voir par exemple, avec le mot *sed* : 810 b (onze fois), 815 c (six fois), 828 b (neuf fois) ; — *sic* : 818 c (cinq fois), 841 a, 857 d ; — *quam* : 826 d (six fois), 832 d (quatre fois) ; — *quod* : 837 b (sept fois) ; — *quantum* : 820 d ; — *nil* : 827 c (trois fois) ; — *est* : 808 d ; — *vota* : 840 a (trois fois) ; — *tentat* : 840 c (trois fois) ; — *irrigatio eius* : 822 c ; — *quo se studiosius* : 811 c ; — *itis* : 808 a ; — *in hac* : 808 a (trois fois), etc. — Noter semblablement la formule récurrente *quis qualis quantus* (806 c, etc. : une dizaine d'exemples).

(2) Par exemple : « o post me, o ad me » (807 b) ; voir encore 834 c, 858 a, 864 b.

(3) Cet exemple précis revient trois fois : 806 c et d, 822 b. Plus de vingt cas, au total. On trouve aussi le même tour avec un verbe et un participe : « plorans orat et orans plorat » (813 d).

(4) Saint Anselme n'a pas dédaigné d'en tirer parti.

(5) Il faudrait aussi avoir égard aux citations, parfois très longues, qui ornent le *De exercitio*. Car notre auteur est érudit et prise l'érudition ; il entend bien que les Chartreux — ceux du chœur, naturellement, qui formaient le groupe des « moines », distinct du groupe des *laici* : *quos conversos vocamus* (voir les Coutumes de Guigues I, *ib.*, 751 sq.) — soient des « religieux lettrés » (881 c, l. 13). Il cite donc : Ovide (849 b, sans le nommer toutefois) ; Boèce (808 c, 850 c) ; Sulpice Sévère (883 c) ; saint Hilaire (860 d) ; saint Augustin (huit références) ; saint Grégoire (cinq références) ; saint Benoît (830 a, 862 d, 882 d) ; Denys, la « Hiérarchie angélique » (856 a-c : long morceau) ; Yves de Chartres (882 d). J'ai rappelé déjà les extraits des Coutumes de Guigues I.

ment et simplement, en face d'un texte décisif que j'ai eu la bonne fortune de rencontrer, après avoir longtemps battu la campagne. L'auteur certain et déclaré de l'opuscule est un ancien abbé de l'Ordre de Prémontré, Adam de Dryburgh, *alias* Adam Scot, qui fut admis peut-être vers 1187 à Witham, où il vécut encore vingt-quatre années¹.

* *

V. — Peu de textes spirituels ont eu plus de succès que la *Lettre aux frères du Mont-Dieu*², et le méritent davantage³. Les manuscrits en sont nombreux dès le XII^e siècle⁴, et jamais elle n'a cessé d'être lue, copiée, puis imprimée⁵; de bonne heure aussi, elle a été traduite en français⁶. Saint Bonaventure l'a maintes

(1) Je ne puis que renvoyer à la dissertation qui a été insérée dans les récents *Mélanges Mandonnet*, II (1930), p. 145-161. Il me faudrait la reproduire en entier. J'y étudie à nouveau le traité du *Quadruple exercice*, où l'on décèle sans peine la main d'Adam Scot, bien connue par ailleurs (cf. *P. L.*, CXCVIII). Le texte qui a fini par m'éclairer dépend, sans aucun doute, du fragment de chronique ancienne, cité d'autre part par Miss THOMPSON, *op. laud.*, p. 71 sq., 336 sq.

(2) *P. L.*, CLXXXIV, 307-354. Ce texte, partagé en deux livres et suivi d'un prétendu troisième livre (353-364), provient de l'édition de MASSUET ou troisième édition de MABILLON (1719). Il représente le manuscrit de Pontigny, dont il est question plus loin. Les sondages que j'ai faits m'ont convaincu que l'ancien texte, celui de HORSTIUS-TISSIER-MABILLON était somme toute meilleur. Une nouvelle édition devrait être entreprise.

(3) Une récente thèse de doctorat, présentée à la Faculté de théologie de Lyon par M. André ADAM, renferme plusieurs pages relatives à la *Lettre* : *Guillaume de Saint-Thierry. sa vie et ses œuvres* (Bourg, 1923), 74-88 (cf. *Rev. d'Asc.*, IV, 1923, 383). On ne peut que féliciter l'auteur d'avoir repris le point de vue de MABILLON, c'est-à-dire l'attribution à Guillaume. Mais je doute un peu que cet essai de démonstration eût réussi, par exemple, à dissiper l'illusion de MASSUET. — Presque tous les éléments du présent travail avaient été réunis longtemps avant la publication de M. ADAM. J'aime néanmoins à renvoyer à ce livre où l'on trouvera beaucoup d'indications utiles. — J'ai eu l'occasion de consacrer une notice aux ouvrages de Guillaume de Saint-Thierry (cf. *Revue Mabillon*, 1924, p. 157-167), et de rééditer la préface de la *Lettre aux frères* (cf. *Revue Benedictine*, XXXVI (1924), p. 229-247); je regrette de n'avoir pu comprendre ces deux études dans le présent recueil, dans lequel elles n'eussent pas été déplacées, si je ne m'abuse.

(4) Il conviendrait de faire un relevé, aussi complet que possible, des manuscrits. Sans chercher beaucoup, j'en ai noté une quarantaine, plus ou moins bien décrits. Sur ce nombre, j'en ai examiné une douzaine, à Paris, à Londres et ailleurs, en vue de la présente étude.

(5) Cologne, 1480; Modène, 1491; Brescia 1495. CLÉMENT (*P. L.*, CLXXX, 191) mentionne deux éditions particulières (Paris, 1519 et 1521) que je n'ai point vues.

(6) Voir *P. L.*, *ib.*, sur l'ancienne version française et les nouvelles traductions faites au XVII^e siècle. L'ancienne version a pu être faite au Mont-Dieu même; MARTÈNE l'y a signalée (*Voyage littéraire*, 2^e partie, 1717, p. 150) et

fois citée¹. Gerson s'y est référé, avec une expression de méfiance qui renferme un hommage². L'école de Windesheim surtout l'a tenue en estime³, et l'on en trouve au moins un écho dans le *De imitatione Christi*⁴. Mabillon dit d'elle : *Veluti quoddam absolutissimae vitae monasticae exemplar censetur ab iis qui in eodem vitae genere excellent*⁵; et Martène à son tour, racontant l'histoire du XII^e siècle : *Nullum fere per id tempus invenias praeclarioris de rebus moralibus ac monasticis opusculum, in quo de triplici vitae religiosae statu solide ac pie disseritur*...⁶. Il y aurait sans doute un chapitre à écrire, en témoignage de l'influence que ce précieux écrit a exercé sur le développement de la spiritualité médiévale⁷.

plus tard encore GURTON (cf. *Catalogue général des bibliothèques*, série 4^e, V, 1879, p. 541). Cet exemplaire, dans lequel le nom de saint Bernard était inscrit en surcharge, semble perdu. Mais une autre copie (qui serait du XII^e siècle! voir *ib.*, p. 541) est conservée à Verdun (manuscrit 72), provenant d'une maison de Prémontré; l'attribution y est déjà faite à saint Bernard : « Ci en commencet li epistle saint Bernard a Mont Deu. Ac prior del munt Deu et a ses compaignons mandet li abbe Bernarz. » — Une traduction anglaise a paru récemment, fort bien introduite : W. SHEWRING et DOM J. McCANN, *The Golden Epistle of Abbot William of Saint-Thierry*, Londres (1930).

(1) Sous ces titres : *Bernardus ad fratres de Monte Dei. Bernardus de amore Dei, Bernardus*; voir par exemple : *Sentences* I, dist. XVII, p. 1, art. unicus, qu. 3; III, dist. XXIII, art. 2, qu. 5, § 6; IV, p. II, art. 2, qu. 3; *De donis spiritus sancti*, coll. VII § 12; *Soliloquium*, II § 10; *Apologia pauperum*, IX, § 1 et XII § 40; *Regula novitiorum*, V § 1 et IX § 2. Bonaventure cite de même comme des œuvres de l'abbé de Clairvaux le *De natura et dignitate amoris* et le *De contemplando Deo* (l'un et l'autre de Guillaume de Saint-Thierry); au contraire, il ignore tout à fait la *Scala claustralium*.

(2) A ce sujet, cf. MABILLON, *P. L.*, CLXXXIV, 299 (n^o 9 de l'*Admonitio*); CLÉMENT, *ib.*, CLXXX, 191; GILLET, *La Chartreuse du M. D.*, p. 101; P. POURRAT, *La spiritualité chrétienne*, II (1921), p. 194 sq.; M. VILLER, *Rev. d'Asc.* III (1922), p. 80; A. ADAM, *Guillaume de Saint-Thierry* (1923), p. 87 sq. — En réalité, Gerson cite d'autres fois la *Lettre*, qu'il tient pour un ouvrage de saint Bernard; et, envers ce dernier, il professe un immense respect : c'est à Ruysbroeck et à l'école de Ruysbroeck qu'il en veut. Voir ci-dessous, n. 6 et 7.

(3) Cf. M. VILLER, *ib.*, p. 46, 47, 49. — Dom J. HUYBEN a noté d'autre part une citation dans le *De adhaerendo Deo*; cf. *La Vie spirituelle, Supplément* (nov. 1922), p. 33.

(4) Cf. M. VILLER, *ib.* p. 80. Il s'agit du passage de la *Lettre* § 31 : *PL.*, CLXXXIV, 327 c, l. 14 (cf. *De Imit. Ch.* I, c. 5, n. 1).

(5) *P. L.*, *ib.*, 299 (n^o 9 de l'*Admonitio*), et comparer la rédaction de MASSUET : *ib.*, 307 (n^o 14).

(6) *Annales O. S. B.*, VI (1739), p. 246. — Après cela, on n'est pas peu surpris de voir que, dans son ouvrage, excellent à tant d'égards, sur la spiritualité du moyen âge, M. POURRAT a classé la « Lettre aux Frères du Mont-Dieu » sous cette rubrique : *La mystique hétérodoxe au douzième siècle*, et même que ladite rubrique n'a été imaginée que pour présenter au lecteur notre admirable opuscule (*op. l.* p. 192 sqq.). Il y a là, croyons-nous, malentendu. M. POURRAT, s'en est laissé imposer par Gerson. Voir ci-dessus, n. 2.

(7) Le R. P. Léonce REYFENS S. J., dont je n'ai pas besoin de rappeler

Ses qualités à part, à part aussi le patronage de saint Bernard, cette notoriété s'explique aisément par le dessein immédiat de l'auteur. Cédant à une sympathie profonde, celui-ci s'adressait aux novices de la Chartreuse, récemment fondée, du Mont-Dieu, pour les encourager, les conseiller au nom de son expérience et leur faire entrevoir à travers les renoncements nécessaires les splendeurs de la vie parfaite. Autant qu'un éloge de l'institut cartusien, ses pages sont un programme éloquent, singulièrement persuasif, de l'état de religion, envisagé dans ce qu'il a de plus intime¹. Aussi ne pouvaient-elles manquer d'atteindre un public beaucoup plus vaste que les recrues du nouvel ermitage. Je citerai deux exemples caractéristiques de cette pénétration, à la fois rapide et étendue. Le *Liber ordinarius* du XIII^e siècle, qui réglait, comme son nom l'indique, l'ordre conventuel dans le monastère bénédictin de Saint-Jacques de Liège, recommande pour la formation des novices l'*Epistola ad fratres de Monte Dei*². D'un milieu tout différent, nous apprenons que l'ardent Louis de Gonzague savait cette même lettre « quasi a mente » et qu'il en avait composé un recueil de maximes³. La *Scala claustralium* a beaucoup de charme, dans sa candeur et sa sobriété; on ne lui fait pas tort en reconnaissant sa médiocre portée et, aussi bien, l'incertitude de son destin, à côté de la force d'entraînement qui éclate en l'autre « itinéraire » tracé, nous allons le voir, juste au même temps.

les intéressants travaux, a bien voulu m'écrire que l'auteur de la *Lettre* était l'un de ceux qui avaient inspiré Ruysbroeck le plus directement, quant à l'intuition mystique de l'essence divine, et qu'on pouvait encore établir son influence sur Jean de Schonhoven et Gerlach Petersen. Je n'avais pas prévu, je l'avoue, cette curieuse découverte, qui explique beaucoup de choses. Les remarques du R. P. seront sans doute le meilleur commentaire qu'on puisse attendre de passages embarrassants de la *Lettre*.

(1) La division adoptée par MASSUET, qui est celle de MIGNÉ, n'est pas heureuse, bien que le partage en « livres » ait un fondement, dans la tradition manuscrite. Il eût été préférable de garder celle de MABILLON, empruntée à HORSTIUS (CLEMENT s'est trompé à ce sujet, cf. *P.L.*, CLXXX 189 sq.). D'après les paragraphes marqués par MASSUET, l'ouvrage pourrait s'analyser ainsi : I § 1-11, grandeur et servitude cartusiennes; § 12, les trois étapes de la carrière spirituelle; § 13 — II § 1, l'état « animal » ou des débuts, lequel est en fait la moitié du traité, conçu principalement pour l'instruction des novices du Mont-Dieu; mais on remarquera que les §§ 36 à 41 interrompent réellement le développement et constituent un intermède au sujet de la pauvreté et du travail, en vue de conditions propres au Mont-Dieu; II § 2-13, l'état « rationnel », caractérisé par la science; II § 14-25, l'état « spirituel » ou final, caractérisé par la sagesse et l'amour dans la plénitude de l'Esprit.

(2) Cf. P. Paulus Volk, *Der Liber ordinarius des Lütticher St. Jakobs-Kloster* (Münster 1923), p. 35.

(3) Cf. V. CEPARI, *Vita del beato Luigi Gonzaga* (Plaisance 1630), p. 196.

Très tôt, saint Bernard passa pour avoir écrit l'opuscule fortuné. Les exemplaires qui le lui attribuent sont certainement le plus grand nombre. Dès la seconde moitié du XII^e siècle, cette opinion apparaît dans un manuscrit d'Himmerod, fondation de Clairvaux au diocèse de Trèves (1134)¹. Il est vraisemblable en effet que la fable s'accrédita tout de suite dans l'immense cercle de Cîteaux. Mais il n'est pas moins possible que les chartreux lui aient donné naissance². On savait fort bien, en tout cas, que saint Bernard avait fréquenté le Mont-Dieu³. Surtout, lié d'amitié avec Guigues I, Bernard avait adressé vers 1125 aux religieux de la Grande-Chartreuse une lettre où il est spécialement question des degrés de l'amour de Dieu⁴, et, quelques années plus tard, l'auteur lui-même se référa à cette rédaction dans son opuscule sur le même sujet : *Memini me dudum ad sanctos fratres Cartusienses scripsisse epistolam ac de his ipsis in ea gradibus inter cetera disseruisse*⁵. La confusion était dès lors facile, sinon inévitable. Nous voyons en effet, d'une part, un copiste intituler : *Epistola ad fratres de Monte Dei de caritate*, l'appendice du *De diligendo deo*

(1) Bibliothèque de Berlin, *Goerres* 71, fol. 62r. — On a depuis longtemps fait remarquer (indication de Denys le Chartreux, consignée par HORSTIUS, reprise par MABILLON et par MASSUET) que l'ancien florilège des œuvres de saint Bernard ne doit rien à la *Lettre*. Sans doute; mais l'argument est tout négatif. Il prouve seulement que le compilateur du *Bernardinum* — Guillaume de Tournai — s'est servi de recueils qui ne comprenaient pas notre texte.

(2) En tout cas, ils n'y ont pas fait objection. Au Mont-Dieu, on ajouta le nom de saint Bernard sur l'exemplaire de l'ancienne version française (voir p. 248, n. 6). Certaines Chartreuses ont tôt ou tard admis et propagé des exemplaires particuliers du texte original qui s'autorisaient du nom de l'abbé de Clairvaux; tel le manuscrit 747, de Metz, propriété de la Chartreuse de Rethel au XIII^e siècle; tel encore le manuscrit 2042 de la Bibliothèque nationale, propriété de la Chartreuse de Font-Notre-Dame en Valois, au XIV^e siècle.

(3) Voir plus haut (p. 239, n. 2) pour les relations avec Gervaise, troisième prieur; l'obit de celui-ci, noté par GANNERON, porte ces mots : « S. Bernardo charus ». Au XVII^e siècle, on savait encore que l'abbé de Clairvaux avait été un familier de la maison. Une des anciennes cellules portait son nom, outre la lettre alphabétique d'usage; c'était même la seule qui ne fût pas anonyme. On conservait aussi parmi « les plus célèbres reliques du Mont-Dieu » les vêtements sacerdotaux « desquels le s. abbé se servoit d'ordinaire, disant la messe cécans quand il y demeurait, lesquels depuis, pour le respect de la sainteté du personnage, on a gardé jusques à présent avec révérence... » (Cf. GANNERON, *op. l.*, 96 sq., 128, 130, 133; au calendrier — 20 août — on lit cette notice : « S. Bernardus ab. Clacravallensis, quondam hospes et postulans ad habitum ordinis in Monte Dei, 1153 »).

(4) *Ep. XI*; voir ci-dessus p. 222, n. 1.

(5) *De diligendo Deo* XII, 34 (*PL.*, CLXXXII, 995 b). Il est vraiment étrange que les éditeurs de cet opuscule n'aient pas indiqué que les derniers articles (§ 34-40) coïncident exactement avec la lettre *XI*, § 3-10. J'incline à croire que ce supplément a été ajouté par l'auteur, plus ou moins longtemps après la publication.

qui reproduit la portion principale de la lettre à la Grande-Chartreuse¹; d'autre part, le chartreux Petreius soutenir que l'abbé de Clairvaux mentionne la lettre au Mont-Dieu dans le susdit opuscule².

Au reste, personne ne fait difficulté de reconnaître que l'*Epistola ad fratres* — la vraie — représente assez fidèlement, pour le fond et dans l'ensemble, la doctrine spirituelle du réformateur cistercien³. Et c'est de quoi l'on a dû s'apercevoir aussi jadis. Mais, au regard de la critique moderne, cette constatation qui résulte d'une lecture rapide ne mène pas loin. On en trouve la raison immédiate dans l'influence que l'illustre religieux a exercée sur toute la gent monastique de son temps, sur les noirs comme sur les blancs. Si l'opuscule a été composé par un de ses amis, ou mieux par un intime ami, rien de plus simple. Mais encore, l'on n'a déclaré qu'une partie de la vérité en insistant sur la ressemblance des pensées profondes. Il n'est pas moins notable que l'auteur de la *Lettre* écrit d'un autre style, moins coulant, plus riche, plus difficile aussi, que celui du *Doctor mellifluus*⁴. Davantage : généreux, ardent et saint, prophète inspiré qui jette de beaux cris, habile d'ailleurs à s'exprimer et soucieux du bien dire dans ses mouvements les plus spontanés, Bernard est un homme supérieur, supérieurement doué; il n'est point pour tout cela un philosophe. Il n'a pas le génie subtil ni le don d'analyse ni la puissance de raisonnement du logicien auquel nous devons la *Lettre aux frères du Mont-Dieu*.

Cependant que la tradition semblait favoriser le nom de l'abbé de Clairvaux, un autre souvenir littéraire s'était maintenu qui attira bientôt l'attention des érudits⁵ et dont Mabillon, en particulier,

(1) Bibliothèque de l' Arsenal, ms. 500, xv^e siècle, fol. 107. On trouve déjà cet arrangement, moins la précision « de monte dei », au xii^e siècle; par exemple, dans le ms. 14305 de la Bibliothèque Nationale (de Saint-Victor), fol. 145 : « Epistola de caritate ad sanctos fratres Cartusie ». — M. ADAM a remarqué de son côté la composition du manuscrit 500 de l' Arsenal et croit pouvoir l'expliquer par une hypothèse assez hardie (*op. l.*, p. 84).

(2) Voir l'*Ad lectorem* du tome cinquième de HORSTIUS (au bas de la première page).

(3) Cf. P. FOURRAT, *op. l.*, p. 194, n. 1; M. VILLER, *Revue d'Ascétique*, IV (1923), p. 383.

(4) HORSTIUS déjà avait bien saisi la différence, et aussi que le style de la *Lettre* ressemble étonnamment à celui de Guillaume de S. Thierry : « vix ovum ovo similis » note-t-il (*ib.*, *Ad lectorem*, seconde page, § *Adde*).

(5) TRITHÈME, BELLARMIN, HENRIQUEZ, HORSTIUS furent les premiers, je crois, à le recueillir. Mais c'est TISSIER qui en tira parti décidément, dans son édition de 1662 : *Bibliotheca patrum Cisterciensium* (Bonne-Fontaine), IV, p. 1-21, (voir la préface dans *P. L.*, CLXXX, 203).

montra la consistance¹. La *Lettre*, sous cet aspect, se présentait comme un ouvrage de Guillaume de Saint-Thierry, l'ami de saint Bernard, devenu cistercien à Signy, dans les Ardennes, et approchant du terme de ses jours († 1149²). Ainsi, tout allait le mieux du monde et une question longtemps pendante semblait réglée définitivement, selon les données de l'histoire. Mais voici que, en visite à Pontigny³, Martène fit la découverte d'un manuscrit copié en 1156, c'est-à-dire très voisin de l'original, et où la lettre était rendue expressément à Guigues le Chartreux, notre Guigues I lui-même⁴ :

Incipit prooemium in libro Guigonis prioris Cartusiae ad H. priorem de Monte Dei. — Dominis et fratribus H. priori et H. Guigo : sabbatum delicatum...

Incipit liber eiusdem Guigonis...

Finis tertii et ultimi libri Guigonis.

Un manuscrit de Châlis, presque aussi ancien, confirmait cette indication. Ce fut Massuet qui se chargea de lui donner la rigueur d'une thèse, dans la troisième édition bénédictine des œuvres de saint Bernard⁵. La circonstance était des plus fâcheuses. Car cette édition de 1719 n'a point été remplacée. Migne l'a reproduite et, dans ce cadre, l'opinion de Martène et de Massuet, fortement exprimée, soutenue par des titres, a fini par s'imposer, ou du moins elle a empêché l'autre de s'imposer — bien que les remarques de Mabillon soient offertes en même temps au lecteur⁶. Ces brèves remarques n'impressionnent plus, et l'on n'ose pas se mêler d'une discussion où tant de science et de finesse est employé. De même, c'est en vain que Clément a fait valoir de nouveau avec courage les arguments contraires à Guigues⁷, en vain que les Chartreux, mis

(1) *P. L.*, CLXXX, 297-300 (*Admonitio* des éditions de 1667 et 1690).

(2) Date donnée par GANNERON, *op. l.*, p. 154 (8 septembre); et cf. LE COU-TEUX, *Annales*, II, p. 90 sq. L'année précédente n'est cependant pas exclue.

(3) Cette visite eut lieu en 1708; cf. *Voyage littéraire*, première partie, 1717, p. 57 sq. Mais c'est plus tard que MARTÈNE parla de sa trouvaille; voir *ib.*, deuxième partie, p. 150, et *Annales O. S. B.*, VI (1739), p. 246, 294. MASSUET prétend bien devoir à MARTÈNE le principal de sa documentation et, partant, de son argumentation.

(4) *P. L.*, CLXXXIV, 301 (n. 3).

(5) *ib.*, 299-308. D'ailleurs, cette notice, qui recouvre celle de MABILLON dans l'édition de 1719, est très habilement composée.

(6) *Ibid.*, 297-300.

(7) *P. L.*, CLIII, 590 sq., et CLXXX, 189 sq. Ces deux notices de l'*Histoire littéraire* (XI, 1759 et XII, 1763) sont l'une et l'autre dues à CLÉMENT (non à CLÉMENTET).

dans la bonne voie par Ganneron, ont résisté à la tentation de revendiquer complètement l'opuscule publié en leur honneur¹. Pour la pratique, ou bien l'on cède volontiers, comme H. Kutter², à l'illusion qui a conféré ces droits à Guigues, ou bien l'on renonce à prendre parti, en disant avec M. Pourrat : « D'un auteur inconnu : ... s. Bernard, ... Guillaume de Saint-Thierry, ... Guigues »³. De toute façon, la vraie perspective a été brouillée. Il suffit néanmoins d'examiner de près les termes du problème pour y voir clair. M. Adam vient de s'y appliquer avec succès, en étudiant la vie et les œuvres de Guillaume de Saint-Thierry⁴; je gagerais qu'aucune contradiction ne s'élèvera. Mais il est important de déjouer complètement l'artifice dont Massuet tire avantage. A cette fin, on doit, me semble-t-il, accepter franchement la discussion sur le terrain choisi par l'adversaire et la pousser à fond. La tâche ainsi comprise serait triple : apprécier exactement les faits qui paraissent favorables à Guigues; énoncer les faits contraires à ce patronage; établir d'une manière directe l'autorité de Guillaume de Saint-Thierry.

Dans cette notice, je ne puis donner qu'un sommaire de tout l'argument et, même, je me vois obligé de réserver pour d'autres

(1) Cf. LE COUTEULX, *Annales*, II, p. 91-106 (y compris une curieuse édition du prologue complet, laquelle, si j'entends bien, avait été préparée par GANNERON lui-même, d'après une demi-douzaine de manuscrits). — S'inspirant surtout de l'exposé de LE COUTEULX, l'abbé J. GILLET a de longues pages, plutôt faibles à vrai dire, sur la *Lettre* et son auteur : *La Chartreuse du Mont Dieu* (1889), p. 83-102.

(2) *Wilhelm von St. Thierry, ein Repräsentant der mittelalterlichen Frömmigkeit*, Giessen (1898), p. 50, 53-55; l'auteur reproduit la thèse de MASSUET sans broncher, la tenant pour une solution complète du problème.

(3) *Op. l.*, p. 194, n. 1. — Les hésitations ou l'abstention de plusieurs critiques éminents sont dignes de remarque. En 1885 (*Journal des Savants*, p. 426, à propos du manuscrit 184 du Mont-Cassin — dont, toutefois, la « préface » citée est étrangère à la *Lettre*). B. HAURÉAU reconnaissait que l'*Histoire littéraire* « a deux fois démontré » l'appartenance à Guillaume de S. Thierry. Mais vingt ans après, dans les *Notices et extraits des manuscrits de la Bibliothèque nationale* (XXXVIII, 2, p. 406), je constate que le même érudit prend une attitude équivoque; tant il est vrai que la forme donnée par MIGNE à son édition met dans l'embarras tout lecteur scrupuleux qui n'a pas le loisir de peser le pour et le contre. Plus notable encore, à mon avis, est l'abstention du P. ROUSSELOT, S. J., dans son étude sur le *Problème de l'amour au moyen âge* (Münster, 1908). La *Lettre* lui aurait fourni des textes de choix pour exposer les doctrines propres à Guillaume, décelées avec une rare finesse; il ne la cite pourtant qu'une seule fois, pour un détail presque indifférent, et se contente de rappeler qu'elle a été « longtemps attribuée à s. Bernard » (p. 30). Il me paraît certain que l'attribution explicite à Guigues dans la *Patrologie* a détourné l'attention de ce pénétrant philosophe. Beaucoup d'autres auteurs modernes se sont laissés prendre au piège que MIGNE leur tendait.

(4) Voir *Revue d'Ascétique*, IV (1923), p. 383.

mémoires l'exposé de la troisième partie qui requiert une assez lourde documentation.

(1). La thèse de Massuet, longuement développée, n'a que deux points d'appui en réalité. Le reste est bravade ou subterfuge, je veux dire effort pour sortir d'embarras. La thèse se tient donc grâce à deux raisons positives : le témoignage des manuscrits qui désignent Guigues nommément; quelques passages de l'opuscule qui, à première vue, conviennent à un Chartreux soucieux du bon état de l'institut. Seule, on le voit, la première preuve est d'ordre extrinsèque et précise; reste à savoir ce qu'elle vaut. Quant à la seconde, elle ne peut prétendre d'elle-même à une valeur proprement démonstrative.

1° Les deux manuscrits dont Massuet se recommande pour restituer la *Lettre* à Guigues n'existent plus, semble-t-il, aujourd'hui¹. C'est assurément regrettable. Mais, étant pareils, on tiendra pour certain que leur témoignage ne fait qu'une voix. Or c'est bien une voix isolée. Aucun des exemplaires dont j'ai connaissance n'offre la même suite de rubriques. Aucun non plus ne donne une adresse où le nom de l'auteur soit transcrit en entier. La rédaction traditionnelle de l'adresse est celle-ci simplement² :

Dominis et fratribus H. priori et H. frater W. : sabbatum delicatum.

Quelle qu'ait été la teneur de l'autographe, — abrégée ou complète, — c'est cette formule qui fait foi pour nous, jointe habituellement à un titre explicatif que l'autographe n'avait sûrement pas. Le texte de Pontigny, sur ce point comme pour

(1) J'ai retrouvé seulement à la Bibliothèque nationale une copie du xvii^e siècle (*Lat.* 12326, p. 63-122) qui se donne pour la transcription du manuscrit de Pontigny daté de l'année 1156.

(2) Ainsi dans les exemplaires de Signy (Charleville 114), de Saint-Germer (B. N. 2944), de Foucarmont (B. N. 2945), de Longpont (B. N. 9574), de Reun (ms. 21), tous volumes du xii^e siècle. Je me suis expliqué ailleurs plus au long sur ce point. Il suffit de rappeler maintenant que la rédaction qui a prévalu (je ne sais comment ni pourquoi) depuis HORSTIUS est fautive : « Carissimis fratribus et dominis N prior et cacteris... » (ainsi HORSTIUS, TISSIER, MABILLON qui remplace N par H, MASSUET qui remplace N par Haimoni). Seul, LE COUTEULX (voir ci-dessus p. 254 n. 1) donne le vrai texte, mais avec une conjecture inadmissible (S au lieu du second H, sous prétexte de désigner le « frère Etienne », mentionné dans la lettre d'envoi, cf. *P.L.*, CLXXXIV 307 a, l. 11). La forme divergente la plus curieuse est celle d'un manuscrit de Cambron (Br. Museum *Add.* 15218, de la fin du xii^e siècle, fol. 103^v) : « Dominis et fratribus Karthusii in domino commorantibus fr. W. monasterii Signiacensis omnium minimus sabbatum delicatum ».

l'ensemble des rubriques, ne saurait donc être regardé que comme une interprétation. Démentie par tous les autres témoins, voilà une interprétation fort suspecte.

D'autre part, le manuscrit de Pontigny est caractérisé : premièrement, par un prologue court ; deuxièmement, par l'addition d'un troisième livre relatif à la béatitude éternelle. Sur ces deux points encore, je me fais fort de prouver qu'il s'éloigne de la vraie tradition¹.

1° Pour ces diverses raisons, le document distingué par Martène et Massuet n'a aucun droit, en dépit de sa date ancienne, à être confondu avec l'archétype. Mais, dès lors, ce sont les autres représentants de la *Lettre* qui ont raison contre lui, et l'attribution à Guigues ne peut valoir que pour une conjecture sans portée.

2° Il n'y a pas à chercher loin l'origine de cette conjecture. A Pontigny, un lecteur a dû être frappé par une demi-douzaine de phrases dans lesquelles l'auteur, faisant cause commune avec les Chartreux du Mont-Dieu, s'exprime à la première personne du pluriel : *otium nostrum ut numquam otiosi simus...* ; *in nocturnis vigiliis nostris...* ; *ut comestibiles fiant cibi nostri...* ; *patres nostri in Aegypto et Thebaïde...* ; *professionis nostrae... pietas*² ; et surtout au sujet du luxe des cellules : *non tam everticas quam aromaticas aedificamus nobis, ... non crescat numerus earum*³... Il était tentant peut-être, abstraction faite de tout autre renseignement, d'imputer ces réflexions, ces conseils et ces reproches au fondateur du Mont-Dieu. Cependant, les mêmes propos ne seraient-ils pas aussi bien appropriés, venant d'un moine étranger à l'Ordre cartusien, mais ami, expérimenté et zélé pour la discipline ? Admettons à tout le moins l'ambiguïté des passages dont on voudrait tirer argument. C'est cette ambiguïté qui a permis, je crois, que l'on ait songé à Guigues et introduit son nom dans l'adresse, estimée trop vague. Massuet, si adroit, aurait pu se douter que, loin de constituer une preuve, ces textes incertains furent le point de départ de l'illusion.

(1) La forme prolixie de la lettre d'envoi, si gênante pour MASSUET (cf. *P.L.*, CLXXXIV, 303 sq. : n. 9 de l'*Admonitio* — nous ne la lisons plus maintenant que dans ce contexte) n'est pas aussi exceptionnelle que le Mauriste l'a supposé. J'en ai retrouvé facilement six exemplaires. GANNERON a dû en connaître aussi un certain nombre. — Le prétendu troisième livre, au contraire, ne figure que dans le manuscrit de Signy, qui représente en cela une déviation certaine de l'archétype. Mais il existe à part, ou plutôt dans un autre contexte littéraire qui fait connaître sa qualité véritable, et de cet état il y a tant de témoins que je ne m'explique pas l'oubli où il est tombé.

(2) *P.L.*, CLXXXIV, 323 b, 326 b, 329 c, 333 a, 334 d (§ 24, 29, 33, 38, 41) ; voir d'ailleurs le § 7 de MASSUET, *ib.*, 301 sq.

(3) *Ib.*, 331 sq. (§ 36-37), et voir le § 8 de MASSUET.

En les supposant tels, on ne préjuge rien ; on tient seulement compte, pour les entendre correctement, des parties non ambiguës du contexte qui s'opposent à la mention de Guigues.

(II.) Il y a en effet dans la *Lettre*, prise d'ensemble, divers détails qui contredisent plus ou moins nettement l'hypothèse proposée par le manuscrit de Pontigny. Désormais, le rôle du commentateur est plus facile ; il suffit presque d'énumérer les principales données.

1° L'auteur est étranger à l'institut des Chartreux. Il salue du dehors, en des termes d'un enthousiasme biblique, l'établissement inespéré, incroyable, des solitaires au Mont-Dieu¹ :

... Christianae devotionis ac religionis speciosissima portio, quae caelos propinquius tangere videbatur, mortua erat et revixit, perierat de mundo et inventa est. Auditum auris audieramus nec credebamus ; legebamus in libris et mirabamur de antiqua vitae solitariae gloria et magna in ea gratia dei, cum subito invenimus eam in campis silvae, in monte dei, in monte pingui, ubi iam de ea pinguescunt speciosa deserti et exultatione colles accinguntur.

De plus, tout à l'heure, il disait « nous », dans la chaleur de ses exhortations, étant un moine voué, lui aussi, à la vie parfaite et à des observances peu différentes de celles de ses correspondants ; il dit maintenant « vous », et se met ainsi à part de l'Ordre auquel appartiennent les frères du Mont-Dieu : *vestra namque simplicitas...* ; *vestra sufficientissima et altissima paupertas...* ; *tota posteritas huius vestri ordinis sancti ; veritatem habitus vester repromittit, propositum vestrum requirit*, etc.². Ces passages ne sont sans doute pas très probants par eux-mêmes ; mais on peut admettre qu'ils neutralisent en quelque sorte l'effet des textes cités précédemment.

2° L'auteur professe pour la vie cartusienne une admiration qui lui fait hausser beaucoup le ton, presque excessivement. On vient de l'entendre. Tout le début est à ce diapason, et la première phrase, entre autres, est célèbre³.

Fratribus de monte dei, orientale lumen et antiquum illum in religione Aegyptium fervorem tenebris occiduis et Gallicanis frigidibus inferentibus, vitae scilicet solitariae exemplar et caelestis formam conversationis,

(1) *Ib.*, 309 b (§ 1).

(2) *Ib.*, 309 d, 310 a, 312 b, 313 c, etc. (§ 2, 7, 8).

(3) *Ib.*, 309 a-b (§ 1). Je garde ici l'ancien texte ; MASSUET a corrigé d'après son manuscrit de Pontigny : « ... occurrere et concurrere anima mea exultat... »

occurre et concurre, anima mea, in gaudio sancti spiritus et risu cordis, in fervore pietatis et in omni obsequio devotae voluntatis.

Clément n'a pas tort de remarquer à propos de cet exorde¹ : « Reconnaît-on là celui qui avait coutume de s'intituler, dans ses lettres, l'humble prier des pauvres chartreux, qui se croyait indigne, lui et les siens, de toute louange, et qui regardait comme la plus dangereuse des tentations celle qu'il était obligé de recevoir ? »

3° L'auteur a fait visite naguère au Mont-Dieu² : ... *ex quo recessi a vobis usque nunc* ; ... *in recordatione montis dei totus exulto*. Ici encore, Clément a noté pertinemment³ : « Les statuts de la Grande-Chartreuse, rédigés par Guigues, défendent au prier de passer les limites de la montagne. Est-il vraisemblable que Guigues ait enfreint une loi que ses prédécesseurs avaient si religieusement observée et que lui-même venait de renouveler ? » Du reste, Guigues mourut dans le temps même que la Chartreuse du Mont-Dieu fut fondée, et ses derniers jours furent occupés par la rédaction de la *Vie* de saint Hugues. Enfin, s'il avait fait alors le voyage du Dauphiné jusqu'aux Ardennes, on le saurait.

4° Aussi bien, l'auteur de la *Lettre* habite la contrée même où se trouve le Mont-Dieu, et non pas les Alpes : *in regione HAC*, dit-il⁴ ; et encore, plus précisément⁵ : *in Alpinis illis horridis...*, *in his dumtaxat regionibus...*

5° Enfin dernière indication et péremptoire, l'opuscule a été adressé à un prier du Mont-Dieu dont le nom est indiqué par la lettre *H*. Le prier ne peut donc être que le second, Haimon, dont le gouvernement est rapporté aux années 1144-1151⁶. Pour échapper à cette difficulté et dater la *Lettre* de 1135, Martène a dû recourir à des arguments qui sont presque indignes d'un historien⁷.

(III). On peut montrer enfin de façon rigoureuse que la *Lettre aux Frères* est l'œuvre de Guillaume de Saint-Thierry († 1149) et qu'il l'a écrite quelques années avant sa mort⁸, puis l'a mandée

(1) *P.L.*, CLIII, 591 b.

(2) *P.L.*, CLXXXIV, 307 a (Prol.) ; 313 a (§ 8).

(3) *P.L.*, CLIII, 591 b.

(4) *P.L.*, CLXXXIV, 312 b (§ 7).

(5) *Ib.*, 312 d (§ 7).

(6) Voir ci-dessus p. 239, n. 1.

(7) *Annales O. S. B.*, VI, 246 sq. ; d'où MASSUET, *P.L.*, *ib.*, 305 sq. (§ 12 de l'*Admonitio*).

(8) Voir ci-dessus p. 253, n. 2.

avec une lettre spéciale d'envoi au prier Haimon : *senex et deficiens*, note-t-il¹, ... *non solum aetate, sed insuper infirmitate iam fractus*.

Les preuves ressortissent à cinq chefs : la tradition manuscrite, qui n'a jamais cessé, dans un groupe important d'exemplaires, de désigner Guillaume comme l'auteur ; l'unité du long prologue ou lettre d'envoi, pièce qui inclut une liste des écrits de Guillaume, rédigée de sa main ; un autre catalogue des ouvrages de Guillaume, conservé dans un manuscrit de Reuil qui remonte encore au XII^e siècle (la *lettre* au Mont-Dieu y figure) ; les relations de Guillaume, — retiré à Signy depuis 1135, — avec les Chartreux du Mont-Dieu ; enfin, la présence dans la *Lettre* d'expressions et de doctrines qui sont propres à l'ancien abbé de Saint-Thierry. Je m'attacherai surtout, dès que j'en trouverai l'occasion, à établir ce dernier fait, particulièrement instructif. En même temps, je ferai voir que le prétendu troisième livre, publié par Massuet, est apocryphe.

La question de la *Lettre aux Frères du Mont-Dieu* est donc ramenée, finalement, au point où l'avait fixée Mabillon, après Tissier. Le nom de Guigues, produit malencontreusement par Massuet, est écarté. Il reste seulement que l'opuscule appartient aux Chartreux, en qualité de destinataires et d'inspirateurs ; il fait de leur vie un tableau inoubliable, une dizaine d'années après la mort de Guigues I, vers le temps même où le second Guigues envoyait au Mont-Dieu les aimables pages de la *Scala*.

..

Si peu de penchant qu'on ait pour les opinions absolues et surtout pour les formules étroites qui risquent de déformer la réalité, il est convenable, au terme d'une enquête, de dresser une sorte de tableau capable de mettre en évidence les faits acquis ou qui paraissent tels.

En conséquence des observations réunies dans les pages qui précédent, les ouvrages auxquels le nom de Guigues a été autrefois associé, les uns par tradition, les autres par conjecture, pourraient être énumérés et qualifiés comme il suit :

1° vers 1115, les *Méditations* de Guigues l'ancien, rédigées pour la plupart en forme de sentences morales et dont une portion considérable est encore inédite ;

2° vers 1145, la *Scala claustralium*, opuscule composé par Guigues le jeune pour décrire la marche d'une âme religieuse jusqu'à la « contemplation », entendue comme la jouissance de Dieu ;

(1) *P.L.*, *ib.*, 305 (portion du prologue retranchée par Massuet).

3° vers 1145 également, la *Lettre aux frères du Mont-Dieu*, qui est, plus précisément, un éloge de la vie cartusienne en particulier et de la vie « spirituelle » en général : œuvre admirable d'un penseur et d'un maître écrivain, Guillaume de Saint-Thierry ;

4° vers 1160 ou 1170 (terme très large), des *Méditations* proprement dites et entièrement inédites, qui sont une autre partie de l'héritage de Guigues II ;

5° enfin, vers 1190, le long traité *De quadripertito exercitio cellae*, consacré aux observances cartusiennes et qu'on peut restituer sûrement à un ancien abbé prémontré, devenu chartreux à Witham, c'est à savoir Adam Scot.

Cette série correspond à peu près, on le voit, au premier siècle cartusien et donne une juste idée des points de vue du nouvel Ordre, en même temps qu'elle fournit une importante contribution à la spiritualité chrétienne. Elle serait complète, si l'on y insérait à leur place, les intéressantes lettres qui nous ont été conservées des Chartreux de Portes, Bernard premier prieur (1115-1147?), et les disciples de celui-ci, Jean et Etienne¹.

(1) *P. L.*, CLIII, 885-934 (voir les remarques de CHIFFLET, éditeur de ces textes : *ib.*, 796-797). Cf. *Histoire littéraire*, XII, 422-426. J'ai pu identifier plusieurs manuscrits qui mériteraient une notice.

XV

Les compositions d'Osbert de Clare
en l'honneur de sainte Anne¹.

Osbert de Clare, moine et prieur de Saint-Pierre de Westminster, en la première partie du XII^e siècle, nous a laissé tout un groupe de textes, encore inédits, par lesquels il entendait célébrer sainte Anne. Ces morceaux ne manquent pas d'intérêt au point de vue littéraire, l'auteur étant un écrivain assez habile, quoique affecté et prolixe, selon la mode du temps. Ils ont surtout le mérite, à nos yeux, de représenter les débuts réels du culte de la *mater Matris* en Occident.

Après la vaste enquête, un peu confuse, du P. Charland O. P.², une récente étude du D^r Willibrord Lampen O. F. M. met au point nos connaissances sur le culte rendu à sainte Anne pendant le moyen âge³. Ce n'est pas que de nouvelles observations ne soient possibles ni désirables.

Le D^r Lampen montre que la dévotion vient d'Orient, où elle a fleuri particulièrement à l'époque byzantine. On le savait déjà, d'ailleurs, et que la légende s'était tout de suite emparée du sujet. Il reste à établir d'une manière précise à quel moment et sous quelle forme le nouveau culte pénétra en Italie. On se doute bien que l'influence grecque, si active à Rome, depuis le milieu du VII^e siècle, surtout dans les cercles éclairés⁴, ne fut pas étrangère

(1) Cf. *Annales de Bretagne*, XXXVII (1926), p. 1-33.

(2) *Les trois légendes de Madame sainte Anne*, Québec, 1898 ; *Madame sainte Anne et son culte au moyen âge*, Paris, 1911-1913 (2 vol.) ; cf. *Analecta Bollandiana*, XX, 1901, p. 94 sq., et XXXIII, 1914, p. 77 sq.

(3) *Vereering der H. Moeder Anna in de Middeleeuwen*, dans *Historisch Tydschrift*, II, 1924, p. 221-243. Je dois un substantiel résumé de cet article à Dom J. HUYBEN, bénédictin de Saint-Paul d'Oosterhout.

(4) Voir à ce sujet la remarquable dissertation du D^r G. H. HOERLE. *Frühmittelalterliche Mönchs-und Klerikerbildung in Italien*, Fribourg Br., 1914, p. 29-32.